

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE - RED., ADM et PUBL. La Chaux-de-Fonds: Parc 103 tél. réd. (039) 3-088, tél. adm. et publ. (039) 3-1087 CCP 23 313
Lausanne: Saint Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève: Argand 4 te (022) 32 42 40 CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr 4 -
3 mois Fr 11 - 6 mois Fr 22 - 1 an Fr 44 - LE NUMERO 50 ct. Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

Conseil national: Télévision, Jura et nouveaux avions

Pas moins de quatorze motions, postulats et interpellations figuraient à l'ordre du jour annoncé mercredi matin par le président, M. Aebischer.

Jean Ziegler (soc., GE) motiva d'abord un postulat en faveur d'une réglementation plus rationnelle des émissions de télévision en couleurs en Suisse romande. Problème éminemment technique. L'orateur s'éleva entre autres contre la prolifération des antennes et préconisa la généralisation des antennes collectives, plus esthétiques, d'un rendement bien supérieur et permettant, de surcroît, de réaliser de substantielles économies. Ce genre d'installations, placées plus haut que les autres antennes, s'étendant d'avantage dans l'air, ont l'avantage de capter les émissions d'un plus grand nombre de stations. Les téléspectateurs étant désavantagés par rapport à ceux de la Suisse allemande, J. Ziegler pensait que l'acceptation de son postulat pourrait contribuer au rétablissement d'un meilleur équilibre.

Mais le conseiller fédéral Bonvin ne l'entendait pas ainsi. Estimant que le postulat ne reposait pas sur des études assez approfondies, il en proposa le rejet. Après une brève réplique de Ziegler, le Conseil national suivait

le gouvernement et rejeta le postulat par 63 voix contre 49.

Mise de piquet dans le Jura

Les mesures d'ordre militaire prises l'été dernier dans le Jura font ensuite l'objet d'une interpellation de M. Allgöwer (ind., BS). Ce dernier s'étendit avant tout sur la fragilité des bases légales qui permirent de mettre des troupes de piquet pour protéger certains ouvrages militaires et installations du DMF.

Dans sa longue réponse, le conseiller fédéral Gnaegi, chef du Département militaire s'efforça de démontrer que les mesures prises furent en parfait accord avec des textes légaux existants. Le Conseil fédéral n'examinera pas moins la possibilité d'une révision des ordonnances d'exécution sur l'emploi des forces militaires comme service d'ordre. Du reste le problème de la création d'un corps de police intercantonal est aussi à l'étude. Cette réponse ne permit pas à M. Allgöwer de déclarer son entière satisfaction.

Avions

Enfin le Conseil national entendit une interpellation de Mathias Eggenberger (soc., SG) au sujet de l'achat

de nouveaux avions. L'orateur demandait que le DMF renseigne à temps le Parlement de ses intentions et que l'industrie aéronautique suisse soit favorisée dans une autre mesure que lors de l'acquisition des Mirage.

Jean RIESEN,
conseiller national.

RELEVÉE

En séance de relevée, le conseiller fédéral Tschudi a accepté trois postulats demandant que la Confédération verse aux cantons des subventions pour l'entretien des routes nationales, qui cause des frais élevés. Pour les tunnels, le versement des subventions sera immédiat. Pour les frais d'entretiens en général, une révision de la Constitution sera probablement nécessaire.

AUX ÉTATS

Pour sa part, le Conseil des Etats a adopté le projet d'arrêté restreignant l'activité des banques étrangères en Suisse, après avoir adopté quelques modifications proposées par la commission. L'arrêté, qui était combattu par M. Wenk (soc., Bâle), a été voté par 28 voix contre 3.

Le Conseil des Etats a enfin voté, en dépit de réserves exprimées par M. Clerc (lib., NE) au sujet de sa conception, le crédit de 17 millions de francs pour le pavillon suisse à l'Exposition mondiale d'Osaka en 1970.

C'est à Nanterre...



Il pleut sur Paris, et les policiers y sont nombreux. Autrement dit, ça fait flics-flaques... Notre photo n'a pas été prise devant une caserne de police, mais devant l'Université de Nanterre. Hier, des agents ont profité une dernière fois d'admirer les jolies étudiantes, car aujourd'hui, à moins que, l'agitation ayant repris, ils soient en train de les matraquer, ils auront rejoint leur décor naturel. M. Faure a en effet décidé d'user d'arguments moins voyants vis-à-vis des contestataires: il retire la police, mais menace les « meneurs » de leur supprimer bourses et sursis militaire...

DERNIÈRE PAGE

Alger: Libération des Suisses prisonniers

A l'occasion de l'« Aid el Fitr », M. D. Baumgartner, de nationalité suisse, a bénéficié d'une mesure de grâce et a été libéré. Par ailleurs, des mesures de libération ont été prises en faveur de trois autres ressortissants suisses: MM. Juillard, Schlatter et Ruff, annonce-t-on de source proche du Ministère algérien des affaires étrangères.

Le 13 juillet 1967, les trois ressortissants helvétiques, MM. André Juillard, Wilfried Schlatter et Jean-Maurice Ruff étaient arrêtés à l'aéroport d'Hasni-Messaoud, sous l'inculpation d'atteinte à la sûreté de l'Etat, de détention illégale d'armes et de trafic d'armes. Ils avaient pris à bord de leur avion, lors d'une escale à Tamanrasset, deux inspecteurs de police algérien, au titre d'« avion-stoppeurs ».

En liaison avec le Département politique fédéral et les avocats algériens requis pour la défense de nos trois compatriotes, de multiples démarches furent entreprises, pour obtenir qu'ils passent en jugement, puis soient libérés.

Plusieurs appels avaient été lancés, de Suisse, et, lors des récentes négociations commerciales entre la Suisse et l'Algérie, ce problème avait été évoqué.

Le 3 décembre dernier, la Cour suprême d'Alger rejeta toute procédure militaire. La Cour d'appel avait alors repris l'étude du dossier, pour déterminer s'ils devaient être traduits devant un tribunal civil, ou si un non-lieu devait être prononcé. La mesure de grâce suspend la procédure.

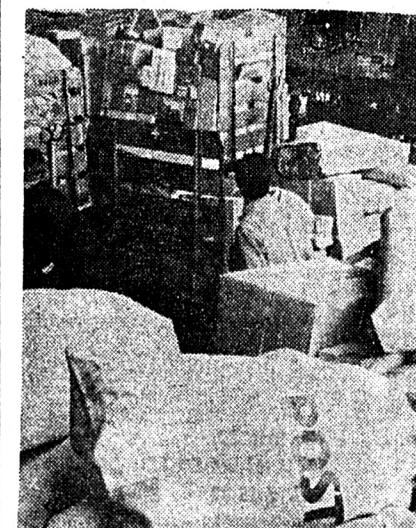
M. Dante Baumgartner, qui est ingénieur, avait été condamné en juillet 1967 à dix ans de réclusion pour atteinte à la sécurité de l'Etat algérien par le Tribunal militaire d'Oran. Il a été condamné en même temps que trois citoyens français graciés le 13 décembre.

Les observateurs remarquent que ces libérations ont eu lieu au lendemain de l'arrivée à Alger du nouvel ambassadeur de Suisse en Algérie, M. J.-D. Grandjean, qui succède à M. A. R. Ganz.

La Fédération des étudiants neuchâtelois va quitter l'UNES

L'assemblée générale extraordinaire de la Fédération des étudiants de l'Université de Neuchâtel, réunie le 18 décembre 1968, a mandaté le bureau de prendre les mesures nécessaires afin que la FEN ne fasse plus partie de l'Union nationale des étudiants de Suisse (UNES), considérant que cette dernière n'est pas représentative, que les effets de son activité sont négligeables. L'assemblée générale extraordinaire a approuvé la décision du bureau de soutenir le référendum lancé par les étudiants du Polytechnicum contre la loi sur les écoles polytechniques, ceci à l'unanimité. Enfin, elle a condamné les déprédations causées par des inconnus au Foyer des étudiants sous forme d'inscriptions et de slogans peints en rouge sur les murs de la maison.

Dernier délai...



C'est aujourd'hui 19 décembre le dernier délai imparti par les PTT pour l'expédition des colis de Noël. Dès demain, l'acheminement en temps voulu n'est pas assuré. On le comprend lorsqu'on voit le nombre impressionnant de paquets qui s'amasent dans les offices postaux...

Berne: Grève de la faim pour Noël

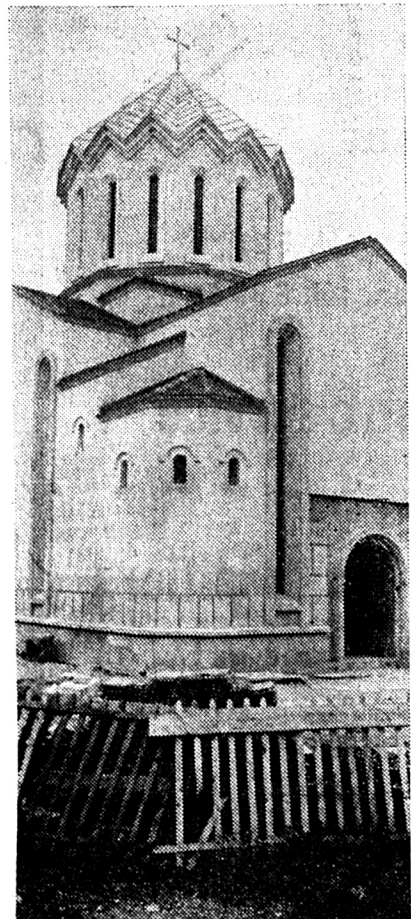
Sept jeunes Bernois ont commencé, mercredi matin, une grève de la faim, d'une semaine, pour protester contre la commercialisation croissante de Noël. Ils entendent aussi s'élever contre le fait que, pendant que nous célébrons la Nativité dans l'opulence, des enfants meurent de faim au Biafra et aux Indes. En même temps, ils veulent s'associer à la réprobation soulevée par le commerce d'armes illicite fait par une maison suisse au Biafra.

La grève aurait dû avoir lieu à la Collégiale de Berne, mais le Conseil d'Eglise a refusé son autorisation, estimant qu'elle n'apporterait pas ue contribution positive à la solution des problèmes du monde actuel. Les jeunes gens, qui ne boiront que de l'eau minérale, se sont réunis au Foyer de l'UCJG, où ils sont constamment sous contrôle médical.

Cela s'est passé dans notre pays

■ UN MERCI ORIGINAL: la ville de Schaffhouse a offert à W. Bringolf, conseiller national, qui se retire cette année de la présidence, un appartement en signe de gratitude pour tout ce qu'il a fait pour la ville pendant 38 ans.

GENÈVE: LA PREMIÈRE ÉGLISE ARMÉNIENNE DE SUISSE



Près de Genève, à Troinex, une église arménienne a été construite dans le style de l'église Saint-Etmiadzine, qui date du V^e siècle. Ce lieu de culte est presque terminée et bientôt les quelques milliers d'Arméniens domiciliés en Suisse auront leur première église.

■ LE TRIBUNAL FÉDÉRAL vient d'admettre un recours contre le Conseil constitutionnel de Bâle. Le Tribunal fédéral a ainsi cassé une ordonnance d'exécution par laquelle on avait ordonné une votation séparée dans les deux demi-cantons. Cette votation concernait d'une part la constitution d'un éventuel canton réuni de Bâle et d'autre part les principes de sa législation future. Par cela, le Tribunal fédéral a confirmé que la Constitution du demi-canton de Bâle-Campagne n'admet une votation séparée que si elle est faite à la condition que le texte de la Constitution et le texte de ses lignes générales de la législation subissent le même destin. Il ne serait donc pas possible d'admettre la Constitution tout en rejetant le texte des lignes générales de la législation ainsi que le conseil constituant l'avait prévu.

■ TOMBANT DU TOIT d'une usine, hier à Chippis (VS), M. A. Zuber, 40 ans, de Chalais, s'est mortellement blessé.

■ ÉVASION A SCHAFFHOUSE: un cambrioleur yougoslave de 29 ans a faussé compagnie mardi soir à son gardien, à la prison cantonale.

■ ON JOUAIT AU « TIERCÉ » en Suisse: un Français établi à Zurich encaissait des mises sur les courses de chevaux françaises. Jusqu'au début de cette année, il acheminait ces mises sur Strasbourg, mais depuis il les gardait pour lui. Dans un cas comme dans l'autre, son activité était illicite, et il devra en répondre devant la justice. L'organisation clandestine de PMU avait commencé à fonctionner en 1962. Jusqu'ici, 150 « victimes » se sont annoncées au juge instructeur.

■ NOUVEAU CONTRAT COLLECTIF dans l'industrie chimique bâloise: il prévoit une hausse des salaires et des allocations familiales, l'extension de l'assurance accidents aux accidents extra-professionnels, ainsi qu'une 4^e semaine de vacances aux employés âgés de plus de 40 ans ou ayant eu plus de 20 ans d'activité dans la même entreprise.

■ ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE dès le 1^{er} janvier, en ville de Fribourg: sur décision municipale, tous les habitants de la ville âgés de plus de 16 ans et dont le revenu ne dépasse pas 15 000 fr. pour les personnes seules et 18 000 fr. pour les couples, doivent s'assurer jusqu'au 31 décembre auprès d'une caisse maladie reconnue, faute de quoi ils seront ensuite assurés d'office.

■ QUINZE ANS DE RÉCLUSION: c'est le verdict rendu hier par les Assises criminelles de Mendrisio contre Aldo Valli, 34 ans, Italien né et résidant en Suisse, qui avait assassiné en juin 1967, un père de famille, pour des motifs futiles. La peine a été commuée en internement pour une durée indéterminée.

■ « MUNICIPALISATION » par le biais à Lugano; la commune va acquiescer la majorité des actions du Kursaal, afin de pouvoir contrôler cet établissement.

■ DEUX JEUNES FILLES ONT ÉTÉ TUÉES par un chauffard qui roulait à une vitesse excessive, mardi soir à Ringgenberg, dans l'Oberland bernois. Les jeunes filles âgées toutes deux de 18 ans, marchaient au bord de la route sur une bande réservée aux piétons, quand l'automobiliste les a happées.

■ L'INITIATIVE lancée naguère par le Cartel syndical valaisan en vue de la révision partielle de la loi sur les allocations familiales vient d'aboutir dans le canton. Plus de 4000 signatures ont été réunies. Les révisions essentielles concernent l'âge des bénéficiaires soit 16 ans révolus et 25 ans pour les apprentis, étudiants, malades et infirmes. L'initiative demande en outre que l'allocation ne soit pas inférieure à 40 fr. par mois et par enfant jusqu'à 16 ans révolus et à 60 fr. pour les années suivantes. Le Grand Conseil est habilité à majorer ces montants sur la base de l'indice des prix à la consommation.

■ UN OUVRIER S'EST TUÉ dans un chantier de la région de Savièse, hier, en tombant d'une hauteur de 6 mètres. La victime est un Saviésan de 22 ans, M. M. Héritier.

Patinoire des Mèlèzes
HC La Chaux-de-Fonds
Champion suisse

Genève-Servette

SAMEDI 21 DÉCEMBRE
à 20 h. 30

PRIX DES ENTRÉES
Adultes, Fr. 5.—; étudiants et militaires, Fr. 3.50;
enfants, Fr. 1.50; supplément tribunes: Fr. 2.—
LOCATION: Grisel tabacs, L.-Robert 12; Graf tabacs,
Serre 81; Sandoz tabacs, Forges; buvette de la pa-
tinoire.

PUBLICITÉ

Le problème des réfugiés Palestiniens

examiné à la fin de
l'année internationale des Droits de l'homme

Les Nations Unies ne considèrent pas l'année 1968 comme offrant simplement l'occasion de rendre un hommage hypocrite et éloquent à la Déclaration universelle... L'année 1968 doit voir se formuler un programme d'action pour l'avenir immédiat.

(Sean Mac Bride, secrétaire général de la Commission internationale de juristes, décembre 1967.)

*

Le 7 mai 1968, la Conférence internationale des Droits de l'homme, réunie à Téhéran:

1. Exprime la grave préoccupation que lui cause la violation des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés à la suite des hostilités de juin 1967;
-
4. Affirme le droit inaliénable de tous les habitants qui ont quitté leurs foyers à la suite du déclenchement des hostilités au Moyen-Orient d'y retourner, de reprendre une vie normale, de recouvrer leurs biens et leurs foyers et de rejoindre leurs familles conformément aux dispositions de la Déclaration universelle des Droits de l'homme;

*

La Déclaration universelle, à son article 13, proclame:

« Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. »

L'année 1968 touche à sa fin.

Les deux millions de Palestiniens que les guerres de 1948 et de 1967 ont chassés de leur pays n'ont pas été encore autorisés (sauf 27 000) à regagner leurs foyers.

Aucune indemnisation ne leur a été versée sur les terres, les maisons et les autres biens restés dans leur patrie.

*

Le Groupe d'étude sur le Moyen-Orient a abordé l'examen du problème des réfugiés palestiniens.

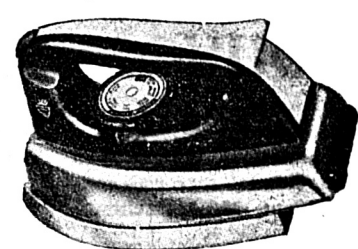
Les personnes qui désirent participer à ses travaux ou être tenues au courant de son activité sont priées de s'adresser à son secrétariat, rue Pedro-Meylan 1 (Malagnou), 1208 Genève, 7^e étage, de 16 à 19 h.

Le secrétaire général:
Georges VAUCHER

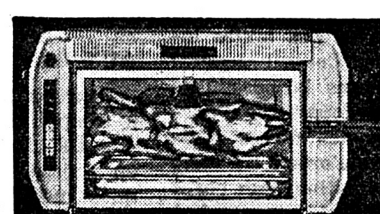
DES CADEAUX UTILES ET AVANT TOUT APPRÉCIÉS...




MIXER A MAIN PHILIPS
dès Fr. 59.—



FER A REPASSER
réglable à vapeur
semelle teflon
5 ans de garantie
dès Fr. 34.—
Fr. 88.—
Fr. 94.—



GRIL INFRAROUGE dès Fr. 139.—



SÈCHE-CHEVEUX
dès Fr. 24.50




DERBERAT ÉLECTRICITÉ
BALANCE 10
TEL. (039) 3 19 49 LA CHAUX-DE-FONDS

VOYEZ NOS TROIS VITRINES ET VENEZ NOUS RENDRE VISITE, VOUS SEREZ BIEN CONSEILLÉS.

GRAND CHOIX en lustrerie - coussins et couvertures chauffants - chauffe-assiettes - fers à bricelés - moulins à café - aspirateurs - cirseuses, etc. - rasoirs électriques toutes marques, et toujours les FAMEUX OUVRE-BOITES « PARADISO ».

Dégustez les

BIÈRES DE FÊTES BOCK-BIER




de la Brasserie
SALMEN
Rheinfelden

E. DURSTELER-LEDERMANN SA
Crêtets 89
LA CHAUX-DE-FONDS
Tél. 3 15 82

Fr. 55.—
le chauffe-lit
antirhumatismal en polyester et RHOVYL de Wibrusa

chez
H. Houriet
Meubles
Hôtel-de-Ville 37
Tél. (039) 2 30 89
La Chaux-de-Fonds

Une cure EFFICACE !



Circulan
Circulan vous soulagera et combattra avec succès les troubles circulatoires !
Circulan chez votre pharmacien et droguiste. 1 litre Fr. 20.55, 11.25 4.95.

USEGO

L'ARMAILLI

USEGO

A. BORLOZ NEUCHÂTEL

Hôpital 10, tél. 5 19 80 Pourtalès, tél. 5 29 70
Serrières, tél. 5 05 77 Vauseyon, tél. 5 30 65

Quatre magasins Usego à votre service

Toutes les spécialités en produits laitiers
Grand choix en fromages de dessert
Belle gamme de vins et liqueurs
Escargots garantis pur beurre

Ce soir, ouvert jusqu'à 22 h.

5% escompte SENJ
Service à domicile



SANDOZ



PLACE DE LA GARE

Lire notre journal c'est bien, s'y abonner c'est mieux!

ÉCO-ÉCHOS

DES POMMES, DES POIRES... — Un inventaire de la Fruit-Union suisse révèle qu'il reste encore dans nos entrepôts 2480 wagons de 10 tonnes de pommes de table et 146 wagons de poires de table.

QUE DE COCCINELLES! — De 1945 à ce jour, les usines Volkswagen ont produit 15 millions de voitures, dont 11 millions de « Coccinelles ». C'est un cas unique dans l'histoire de l'automobile.

MERVEILLES EN TRANSIT. — La gare de Chiasso voit passer en cette veille de fêtes de bien jolies marchandises en transit: 33 000 boîtes de « panettone » italien à destination du monde entier, 100 000 branches de mimosa et 15 tonnes d'œillet, de la péninsule également. Ces produits du Sud iront réchauffer les cœurs nordiques... En revanche, le Nord, en l'occurrence les Pays-Bas, envoie par Chiasso en Italie des branches de pêcheurs en fleurs, et du raisin... mûris à l'infrarouge!

COÛTEUSE FERMETURE. — La fermeture du canal de Suez coûte actuellement cinq millions de livres sterling par mois à la Grande-Bretagne. Au cours des six derniers mois de 1967, les pertes subies par la balance britannique des paiements en raison de la fermeture du canal étaient chiffrées à environ vingt millions de livres par mois, a indiqué M. Robert, ministre d'Etat au Foreign Office.

VAINCRE L'ISOLEMENT. — Les PTT s'efforcent de vaincre l'isolement des vallées alpines. L'effort n'est peut-être pas spectaculaire, mais il est considérable et doit placer notre pays au premier rang mondial dans ce genre de performance. C'est ainsi que tout récemment, quatre réémetteurs de haute altitude ont été installés dans la région du Simplon, qui permettent aux montagnards des petits villages reculés de cette contrée de capter les émissions de TV suisses.

PROGRÈS SOCIAL. — En Suède, une commission d'enquête parlementaire vient de proposer que la durée légale du travail hebdomadaire soit abaissée progressivement de 42 heures et demie à 40 heures. Cette réduction devrait s'effectuer en trois étapes de 50 minutes chacune et être étalée sur les années 1970, 1971 et 1972.

UNE VILLE SACRIFIÉE. — Une des plus grandes réalisations hydro-électriques d'Europe est en cours de construction sur le Danube, mais a entraîné la disparition d'une ville de 10 000 habitants, Orsova.

La centrale des Portes de Fer, réalisation commune de la Roumanie et de la Yougoslavie, sera inaugurée en 1970, quatre ans après le début des travaux. Cette centrale, dont les travaux auront coûté 400 millions de dollars, aura une puissance de 2 millions de kW. et une production annuelle de 10 milliards de kWh. La ville condamnée est reconstruite maison par maison sur la nouvelle rive du Danube.

Contrôle des changes en France Ce que les touristes doivent faire

De source officielle française, on donne les précisions suivantes sur le contrôle des changes relatifs aux touristes étrangers :

1. A leur entrée en France, ces touristes peuvent, sans déclaration, introduire sur le territoire français, en ce qui concerne les billets de banque, 2000 francs en monnaie française et la contre-valeur de 500 francs en monnaie étrangère.

Toutefois, ils ont le droit de faire entrer en billets de banque français et étrangers des sommes aussi importantes qu'ils le veulent. Mais ils doivent les déclarer sur un bordereau qui leur est remis par les douanes (bordereau dont la première version a été ronéotypée à la hâte et seulement en langue française. A partir de la semaine prochaine, on peut espérer que les compagnies aériennes mettront à la disposition de leurs voyageurs des bordereaux en plusieurs langues).

Bien entendu, les déclarations faites sur ce bordereau pourront être l'objet d'une demande de vérification concrète des billets de la part des douanes.

LES FINANCES PUBLIQUES EN SUISSE

La « Vie économique » publie d'intéressantes données relatives à l'évolution des finances publiques — Confédération, cantons et communes — en 1967.

Il est à prévoir que les comptes de la Confédération, des cantons et des communes assureront : des dépenses pour 15 074 millions de francs ; des recettes pour 14 204 millions de francs ; un excédent de dépenses pour 870 millions de francs.

De cet excédent global de dépenses, 156 millions de francs sont imputables à la Confédération, 284 millions aux cantons et 430 millions aux communes. Le déficit du compte financier de la Confédération pour 1967 est déjà établi. L'estimation de l'excédent de dépenses relatif aux cantons devrait approcher la vérité d'assez près, si l'on en juge des résultats de l'an passé (les estimations faites pour 1966 n'étaient que de 12 millions de francs inférieures au résultat définitif). L'estimation la moins bien fondée est celle qui a trait au résultat des comptes communaux.

De 1963 à 1967, les dépenses brutes

de la Confédération (y compris les transferts aux cantons) ont augmenté de 44 % et celles des cantons (compte tenu des virements aux communes) se sont accrues de 53 %. Mais c'est l'engagement des dépenses communales, de 67 %, qui est le plus marqué.

Les recettes révèlent une évolution analogue. Pendant la même période, l'augmentation a été de 50 % pour les communes, de 49 % pour les cantons et de 36 % pour la Confédération.

Cette évolution des dépenses et des recettes donne à conclure que malgré les progrès de la centralisation et l'extension des activités de la Confédération, cantons et communes assurement encore, de loin, la plus grande partie des tâches de la collectivité helvétique — même si l'on prend en considération les transferts financiers de la Confédération aux cantons et des cantons aux communes qui ont totalisé 2 847 millions de francs.

Les dépenses

La classification fonctionnelle des dépenses révèle l'évolution suivante :

Classification fonctionnelle

	1963	1966	1967*
Autorités, administration générale	864	1 020	1 024
Justice	176	222	252
Police	341	477	513
Services spéciaux	66	77	54
Relations avec l'étranger	115	184	181
Défense nationale	1 410	1 845	1 909
Enseignement et recherche	1 640	2 388	2 680
Culture, loisirs et sports	181	263	289
Culte [†]	51	66	72
Santé	781	1 148	1 240
Hygiène du milieu	145	402	438
Prévoyance sociale	939	1 681	1 907
Aménagement du territoire	73	99	79
Transports, communications et énergie	1 846	2 290	2 353
Agriculture	555	775	842
Sylviculture, chasse, pêche	109	149	170
Corrections de cours d'eau, défense contre les avalanches	39	80	65
Industrie, artisanat et commerce	32	39	28
Dépenses du service financier	553	794	978
	9 916	13 999	15 074

* Résultats provisoires.

† Seulement les dépenses des cantons et des communes politiques.

À LA FOIRE DE CANTON...

La Chine communiste fait passer le commerce avant la politique!

La 24^e Foire d'automne d'exportation de Canton, qui s'est tenue du 15 octobre au 15 novembre, a eu un caractère purement commercial et n'a revêtu aucun aspect de propagande politique, indiquent des informations parvenues à Hong-Kong.

Les prix, qui avaient augmenté lors de la foire de printemps, ont continué à monter et les délais de livraison, quoique moins importants, existent toujours.

Selon des visiteurs, les jeunes hom-

mes d'affaires chinois sont très perspicaces, parfaitement informés et ne sont apparemment en aucune façon gênés par des considérations politiques.

Les hommes d'affaires cingalais, népalais, canadiens, nord-vietnamiens, ainsi qu'un groupe de Français ont été fort bien reçus, mais aucun n'a fait beaucoup d'affaires.

Presque toutes les machines outils et les instruments de mesures exposés ont été fabriqués en 1968. Si tous ces instruments avaient l'air parfaitement efficaces, ils étaient très peu modernes et ne comportaient pas les mesures de sécurité que l'on retrouve sur les mêmes machines en Occident.

Les visiteurs ont également pu voir et acheter des produits alimentaires, de la porcelaine, des serviettes de cuir, des produits pharmaceutiques, des tissus synthétiques. Tous ces produits étaient là en petite quantité, parfois même insuffisante et n'ont pas toujours pu répondre aux besoins des acheteurs.

La soie, les plumes et le crin de cheval, qui ne manquaient pas, ont été vendus à des prix compétitifs, alors que les outils et les briquets, par exemple, ont atteint des prix de 25 % supérieurs à ceux pratiqués l'année précédente.

Le gros des achats chinois au cours de cette foire a été constitué par l'acier. En effet, les Japonais ont vendu pour près de 400 000 tonnes d'acier à 98 dollars (490 fr. environ) et certaines qualités d'acier spécial pour une valeur de 40 000 dollars (environ 200 000 fr.).

Les Allemands de l'Ouest ont vendu 100 000 tonnes de tubes d'acier et les Italiens 50 000 tonnes. Les Français, les Belges, les Scandinaves et les Anglais ont également vendu des aciers.

Au cours des cinq dernières années, ce sont les dépenses pour l'« Hygiène du milieu » (spécialement pour la protection des eaux) qui, ayant triplé, accusent le taux d'accroissement le plus élevé, ainsi que les dépenses affectées à la « Prévoyance sociale » pour lesquelles les pouvoirs publics ont doublé leurs prestations.

Parmi les postes dont le taux d'accroissement est demeuré au-dessous de la moyenne, on trouve le poste « Défense nationale » (35 %) et surtout celui des « Autorités, administration générale » dont le groupe de dépenses accuse depuis 1963 un taux d'accroissement étonnamment faible (19 %).

La classification économique des dépenses met en relief non seulement l'accroissement des « Investissements » et des « Transferts à des tiers », qui ont presque doublé depuis 1963, mais aussi le développement très marqué des rémunérations (y compris les rémunérations du personnel enseignant); l'augmentation de ces dépenses, de 49 % par rapport à 1963, atteint presque la moyenne du taux d'accroissement établi pour tous les postes de dépenses. Encore faut-il relever, à ce propos, que les traitements relatifs à certains services administratifs ayant une affectation particulière sont englobés dans les dépenses rangées sous cette affectation.

Au premier abord, on peut être surpris par l'évolution des dépenses du poste « Consommation de biens et services », dont la courbe atteint un optimum en 1964 avec 3,6 milliards de francs, fléchit jusqu'en 1966, pour remonter légèrement en 1967; cette évolution s'explique par le fait que les dépenses afférentes aux constructions militaires, au matériel de guerre, etc., qui varient sensiblement d'une année à l'autre, sont précisément comprises dans le poste « Consommation de biens et services » ainsi que le prévoient les prescriptions en matière de comptabilité nationale.

Ce sont les « Transferts à des collectivités publiques » qui, dans le compte de la Confédération, représentent le poste le plus important des dépenses brutes pour 1967, ces transferts constituant à eux seuls près de 29 % de la totalité des dépenses brutes. Ainsi, presque trois dixièmes des dépenses

fédérales sont destinées aux cantons et aux communes sous la forme de participation aux recettes fédérales, de subventions et de transferts pour le financement des routes nationales. Dans les comptes cantonaux également, les « Transferts à des collectivités publiques » que les cantons opèrent sous forme de quotes-parts et de participations accusent un montant particulièrement élevé de 0,9 milliard de francs.

Le montant des intérêts mis à la charge des pouvoirs publics a augmenté de 66 %, entre 1963 et 1967. L'accroissement est particulièrement élevé pour les communes, qui ont dû supporter près de la moitié de la totalité des intérêts passifs mis au compte des pouvoirs publics. Mais il ne faut pas oublier que les deux tiers de l'ensemble des intérêts passifs sont couverts, pour les communes également, par les recettes provenant des intérêts de capitaux, de loyers et fermages. Si l'on impute encore aux communes les versements des exploitations industrielles, il en résulte un excédent d'intérêts passifs relativement modeste de 35 millions de francs, à savoir 8 %.

Les recettes

Quatre cinquièmes des recettes des pouvoirs publics proviennent des impôts. De cette part, 6,9 milliards de francs étaient fournis en 1967 par les impôts sur le revenu et sur la fortune, 0,5 milliard de francs par les impôts sur les transferts de propriété et 4,2 milliards de francs par les impôts sur la consommation et les droits de douane.

Le produit des impôts sur le revenu et sur la fortune a augmenté de 59 % entre les années 1963 et 1967 (toutes deux années à faible rendement IDN); durant la même période, le produit des impôts de consommation et des droits de douane ne s'est accru que de 13,5 %, tandis que les recettes provenant des impôts sur les transferts de propriétés ont accusé une régression imputable, avant tout, à la suppression de l'impôt sur les coupons intervenue au début de 1967. ess

Editorial

IMPÔTS...

Régulièrement la Société de développement de l'économie suisse fait paraître dans la presse des pages d'annonces sur l'un ou l'autre des problèmes économiques importants que le pays doit résoudre. Or, la SDES, organisme de relations publiques de l'industrie et du commerce, n'intervient que lorsque l'intérêt de ses membres est en danger : le seul coût d'une campagne de presse, avec le nombre de pages d'annonces payantes que cela implique, tend à montrer qu'à chaque fois il y a un enjeu important.

Si, il y a quelques mois, la SDES tenta, alors qu'un courant d'opinion se faisait jour, de minimiser le retard pris par l'industrie suisse en matière de rationalisation, aujourd'hui elle reprend l'attaque contre l'augmentation de l'imposition directe sur le revenu à l'avantage de l'imposition indirecte qui frappe les marchandises.

A l'appui de son point de vue, la SDES tend à faire ressortir les aspects négatifs de l'impôt direct et à montrer les avantages de l'impôt direct à la consommation. Selon la SDES si l'impôt direct sur le revenu permet à chaque contribuable, de contribuer, dans la mesure de ses moyens, aux charges de la collectivité, ce système de perception coûte cher et ne supprime pas toutes les erreurs. Le fisc doit envoyer une déclaration à chacun des quelques trois millions de contribuables; ces derniers doivent la remplir, le fisc la contrôler, envoyer la facture que le contribuable souvent n'acquiesce pas sans douleur.

Face à cet impôt direct ainsi dépeint, la fiscalité indirecte — ici on ne parle plus de fisc, terme péjoratif — estime la SDES, tient compte aussi de la situation particulière de chaque contribuable en modifiant le poids selon le caractère plus ou moins indispensable des achats : le contribuable modeste n'achetant soi-disant que des mar-

chandises exonérées ou faiblement taxées, le contribuable aisé pouvant seul se permettre des achats où l'impôt représente une part importante du prix. Enfin, poursuit la SDES, la perception est plus facile et, plus fractionnée — répartie sur chaque achat — elle devient moins douloureuse.

La conclusion de la SDES : il faut maintenir les deux formes d'impôt qui se complètent mais aussi maintenir entre elles un certain équilibre.

Voilà où l'on veut en venir, face à la recherche de recettes fiscales nouvelles : augmenter l'imposition indirecte afin d'éviter que la perception directe sur le revenu soit revue. En effet, quoi qu'en dise la SDES, la perception directe de l'impôt sur le revenu est beaucoup plus progressive que celle de l'imposition indirecte. Dans certains cantons les revenus élevés sont frappés d'un impôt direct qui, avec l'impôt de défense nationale approche 30 %. Or, l'impôt indirect sur la consommation, même s'il ne frappe pas certains produits d'usage courant, demeure le même pour tous les consommateurs sur les autres marchandises. 3,6 %, les contribuables aisés n'étant pas plus chargés que les contribuables modestes.

Enfin, il faut contester avec vigueur l'affirmation que la perception plus facile et moins douloureuse de l'impôt indirect est de nature à le justifier à moins que, comme la SDES, on défende certains intérêts particuliers et que l'on préfère augmenter la charge fiscale indirecte, sachant que dissimulée dans les prix elle sera moins perceptible, plutôt que de faire participer plus équitablement à l'impôt sur le revenu les gros contribuables. D'ailleurs ne recourent-ils pas les milieux qui sont derrière la SDES ?

PIERRE WYSS-CHODAT.



vous propose, pour vos cadeaux de Noël...

et pour faire du ski à des prix populaires!

Fr. 30.—

Skis en frêne contre-plaqué, semelle, carres acier, fixation de sécurité à câble, (butée et tendeur), longueur de 120 et 130 cm.

Fr. 35.—

Skis en frêne contre-plaqué, semelle, carres acier, fixation de sécurité à câble (butée et tendeur), longueur de 140 et 150 cm.

Fr. 40.—

Skis en frêne contre-plaqué, semelle, carres acier, fixation de sécurité à câble, (butée et tendeur), longueur de 170 cm.

Fr. 68.—

Skis en frêne contre-plaqué, semelle, carres acier, fixation de sécurité, à choix: talonnière ou câblée, avec butée. Longueur de 180 à 210 cm.

Fr. 98.—

Skis en frêne/hickory contre-plaqué, semelle, carres acier et carres supérieures, fixation de sécurité, à choix: talonnière ou câblée, avec butée. Longueur de 165 à 210 cm.

Fr. 8.—

et

Fr. 13.50

Bâtons métal pour enfants, cannes coniques.

Tous les skis désignés ci-dessus sont vendus avec la fixation non posée. La pose est comprise dans le prix, mais elle est faite d'après vos souliers, par des spécialistes.

Nous avons encore en magasin une foule d'articles indispensables aux skieurs, à des prix formidables

Hâtez-vous de venir nous visiter.

Grandes facilités de paiement.

Parc pour autos

Service à domicile.

par le spécialiste

Kernen-Sports

2322
Le Crêt-du-Loche
Tél. (039) 2 19 45

CHOIX EXCEPTIONNEL!

EN MAGASIN:

180 différents modèles de pendules de cuisine et murales

350 différents modèles de réveils
Cyma - Looping - Swiza - Helveco - etc.

Montres: Zodiac - Favre-Leuba - Moeris - Mido - Pronto - Bel-Art - Busga - Oris - Enicer

200 différents modèles de bracelets métalliques pour montres, acier inoxydable, plaqué or, or

50 modèles différents de pendules neuchâtelaises: Zénith, Le Castel, Azura, etc. Exposition permanente

VISITEZ NOTRE EXPOSITION

Compteurs de sport
Pendules à poser

OPTIQUE HORLOGERIE
von GUNTEN

Avenue Léopold-Robert 21
LA CHAUX-DE-FONDS
Tél. (039) 2 38 03

Faites lire votre journal

Grand-Rue 4
Tél 5 17 12

Vulliameni
ELECTRIQUES
INSTALLATIONS NEUCHÂTEL

von GUNTEN
Verres de contact

Laboratoire équipé spécialement
Faites un essai sans engagement

Av. Léopold-Robert 21
LA CHAUX-DE-FONDS
Tél. 2 38 03

Circulan
pour l'homme
... femme

M. Donzé
TAILLEUR

RÉPARATIONS
TRANSFORMATIONS

La Chaux-de-Fonds
Rue Jardinière 15
Tél. 039 2 98 33

Boucherie de la Gare
Ch. Schulze
LE LOCLE Tél. 5 20 53

LAPINS - POULETS
DINDES DE NOËL
Marchandise de qualité
au plus juste prix

Lecteurs, favorisez
les annonceurs de notre journal

POMPES FUNEBRES Tél. (039) 3 43 64
ARNOLD WÄLTI
LA CHAUX-DE-FONDS
Epargne 20 Jour et nuit
Cercueils - Formalités - Transports
Prix modérés

PRÊTS Banque EXEL
Discrets
Rapides
Sans caution
EXEL
Ouvert le samedi matin
Avenue Léopold-Robert 88
Tél (039) 3 16 12
La Chaux-de-Fonds

Boucherie de la Gare
Ch. Schulze
LE LOCLE Tél. 5 20 53

COTELETTES ET
GIGOT D'AGNEAU
GIGOT DE CHEVREUIL

La Chaux-de-Fonds

Avant le Conseil général

HOPITAL

La commission se déclare d'accord avec le budget de l'hôpital, mais elle souhaite que des mesures soient prises en vue de réduire un déficit qui risquerait d'hypothéquer la situation financière de la commune pendant longtemps.

Il semble, c'est du moins le point de vue d'un commissaire, que cette institution dépasse les possibilités de la commune. Comment remédier à cette situation? N'y a-t-il pas pléthore de personnel? Ne pourrait-on exiger des médecins de l'hôpital, qui bénéficient des installations et du personnel et qui les utilisent pour les soins donnés à leurs malades privés, qu'ils participent par une redevance à la couverture des frais?

Après avoir été renseignés par le Conseil communal, les commissaires se diront étonnés par l'ampleur des traitements des médecins-chefs. Le Conseil communal reconnaît que le déficit d'exploitation de l'hôpital entraîne des charges extrêmement lourdes et incompressibles. Certaines dépenses augmentent automatiquement, puisqu'elles sont indexées au coût de la vie. Quant aux recettes, elles dépendent de l'autorisation de l'Etat, de

la convention hospitalière neuchâteloise (qui ne pourra être modifiée avant deux ou trois ans), des tarifs appliqués qui pourraient être revus mais après entente avec les autres établissements hospitaliers du canton et d'un accord avec la Caisse nationale d'assurance.

Il faudra obtenir une répartition différente de ces charges entre les communes, et de même revoir le montant attribué par l'Etat aux hôpitaux. Actuellement, l'Etat verse 3 fr. par journée de malade en chambre commune, plus 20% du prix de revient d'une de ces journées, ce qui fait au total 23 fr. sur 115 fr. que coûte cette journée de malade. On arrive à un déficit d'environ 40 fr. par journée de malade. On arrive à un déficit d'environ 40 fr. par journée de malade, à la charge des finances communales, compte tenu de la somme que verse le malade ou sa caisse d'assurance.

L'exploitation de l'hôpital doit être menée en tenant compte du caractère social de l'institution. Les journées de malade en chambre commune représentent 90% environ de l'occupation de l'hôpital. Ceci nous place dans une situation moins favorable que d'autres établissements où les malades en chambre privée sont plus nombreux.

CHRONIQUE NEUCHÂTELOISE

Réanimation du Centre de liaison en terre neuchâteloise

A l'occasion de l'assemblée générale du 4 décembre 1968, le Centre de liaison de sociétés féminines neuchâteloises a pris un nouveau départ. Un nombre réjouissant de déléguées d'associations a désigné le nouveau comité et nommé sa présidente en la personne de M^{me} D. Freimüller.

Les déléguées se félicitent de cette reprise d'activité qui permettra une meilleure information des femmes dans de nombreux domaines et notamment au sein de l'Alliance de sociétés féminines suisses, ce qui est d'une grande importance vu les relations que celle-ci entretient par exemple avec la Confédération (elle collabore à la révision totale de la Constitution fédérale, à la révision de la loi sur le droit de famille ainsi que dans de nombreuses autres commissions).

Sur les plans cantonal et local, le Centre de liaison a toujours eu une activité efficace, par exemple l'instruction civique des femmes et une meilleure information de ses membres à l'occasion des élections; mentionnons aussi spécialement l'expérience pilote des consultations juridiques pour femmes données par M^{me} Gabus-Steiner, avocate. Cette activité n'eût été possible sans le grand dévouement

des membres des comités précédents et elle demandait, en plus des capacités, du temps et aussi de l'argent; mais ces trois composantes d'un travail utile se trouvent toujours lorsque ceux ou celles à qui l'on fait appel sont convaincus de son importance.

Pour l'heure, on constate un nécessaire regroupement des forces. Il est heureux que les Neuchâteloises prennent mieux conscience de leurs possibilités de femmes et de citoyennes. Vis-à-vis d'autres organisations de fait, le Centre de liaison représentera un interlocuteur attendu. L'effort des membres du comité tendra en premier lieu à regrouper l'ensemble des associations féminines neuchâteloises, une partie d'entre elles n'ayant pas encore été atteinte, et c'est dans cet esprit de collaboration que le Centre de liaison s'adresse une nouvelle fois à tout le canton.

Eau-de-Vie de **FRAMBOISE** du Valais
Une grande Spécialité
distillée par **Morand** MARTIGNY

Les aventures de Popeye

Et si j'essayais d'acheter la plante à Popeye? Si vous voulez.

Si vous faites ça pour moi, je deviens la reine des mers et vous serez mon roi!

Voici un milliard de francs pour négocier l'achat de cette plante lunaire.

Et voici pour le cas où il refuserait de la vendre!

Copyright KFS opera mundi

D'UN SPORT A L'AUTRE

D'UN SPORT A L'AUTRE

D'UN SPORT A L'AUTRE

D'UN SPORT A L'AUTRE

D'UN SPORT A L'AUTRE

Résultats et classements de hockey

L. N. A

La Chaux-de-Fonds—Sierre, 6-1
Genève-Servette—Zurich, 11-4
Viège—Langnau, 4-2
Kloten—Davos, 11-2

1. Chx-de-Fds	13	12	0	1	76-13	24
2. Genève-Serv.	13	9	0	4	63-41	18
3. Kloten	13	8	1	4	70-45	17
4. Sierre	13	7	1	5	44-48	15
5. Langnau	13	6	1	6	42-41	13
6. Davos	12	4	0	8	39-56	8
7. Viège	13	2	0	11	26-75	4
8. Zurich	13	1	1	10	29-70	3

L. N. B, ouest

Lausanne—Berne, 8-2
Thoune—Young-Sprinters, 1-4
Bienne—Langenthal, 4-3

1. Lausanne	11	11	0	0	64-16	22
2. Bienne	11	6	1	4	56-54	13
3. Y.-Sprinters	11	6	1	4	37-36	13
4. Berne	10	5	0	5	52-35	10
5. Thoune	10	4	0	6	28-27	8
6. Fribourg	10	3	2	5	41-45	8
7. Sion	8	3	0	5	23-39	6
8. Langenthal	11	1	0	10	25-74	2

L. N. B, est

Uzwil—Grasshoppers, 3-2
Kusnacht—Lucerne, 4-1
Ambri-Piotta—Coire, 2-4
Lugano—Saint-Moritz, 5-2

1. Ambri-Piotta	11	9	1	1	49-20	19
2. Grasshoppers	11	7	2	2	47-30	16
3. Coire	11	5	1	5	41-37	11
4. Saint-Moritz	11	5	1	5	34-39	11
5. Kusnacht	11	4	1	6	35-34	9
6. Lugano	11	3	2	6	37-37	8
7. Lucerne	11	4	0	7	32-38	8
8. Uzwil	11	3	0	8	22-62	6

Le point

Les dés sont jetés. La Chaux-de-Fonds, Genève-Servette, Kloten, Sierre et Langnau participeront au tour final (matches aller et retour) pour le titre de champion suisse. La Chaux-de-Fonds partira avec un avantage de trois points. Mais qui prendra les autres points accordés, c'est-à-dire deux au deuxième et un au troisième? Il faudra attendre samedi où le programme sera le suivant: La Chaux-de-Fonds—Genève-Servette, Zurich—Sierre, Viège—Kloten et Langnau—Davos, ce dernier match n'entrant pas en ligne de compte.

Quant à Davos, Viège et Zurich, ils disputeront, eux, un tour pour la relégation et le dernier descendra automatiquement en ligue B. Là, Davos est déjà assuré de partir avec deux points de bonification, tandis que l'autre point accordé sera débattu entre Viège et Zurich. Les deux tours finals débiteront le 4 janvier.

En ligue B, Lausanne, Grasshoppers et Ambri-Piotta sont déjà assurés de participer au tour de promotion qui doit désigner le champion de ligue B et du même coup le nouveau club de ligue A. Il semblerait encore, pour le groupe ouest, que Bienne et Young-Sprinters soient deux autres élus certains. Mais attendons. Il reste encore trois matches à jouer.

d.

Hugger: le remplaçant de Kunzi

LA CHAUX-DE-FONDS—SIERRE, 6-1 (2-0, 1-1, 3-0). — 1800 spectateurs. Arbitres: MM. Braun (Saint-Gall) et Gerber (Munsingen). Buts: 3' Stambach, 9' Pousaz, 22' Dubois, 31' N. Matthieu, 41' Huguenin, 49' Berger, 53' Stambach.

La Chaux-de-Fonds: Granata; Huguenin, Hugger; Furrer, Brun; Pellaton, Turler, Curchod; Dubois, Berger, Pousaz; Jeannin, Stambach, Casaulta.

Sierre: Berthoud (Rollier); Henzen, Oggier; J.-C. Locher, Faust; Imhof, Chavaz (Dekumbis), N. Matthieu; Zufferey, Debons, Emery; Tailens, Theler, K. Locher.

Sans trop de difficultés, les Chaux-de-Fonniens ont passé victorieusement ce difficile obstacle qu'était Sierre. Il y avait quatre absents dans la formation de Pelletier, quatre internationaux, ce qui était tout de même important: Sgualdo, Rigolet, Kunzi et Reinhard. La confiance a été maintenue d'abord à Granata (qui avait déjà remplacé Rigolet à Langnau), et il y eut un nouveau: le jeune Pellaton (ex-Le Locle). Disons d'emblée que Granata eut des parades courageuses et que Pellaton, bien que timide dans

ses actions, n'a pas déçu. Il vaudra la peine de «travailler» ce garçon.

Ce qui s'est fait surtout remarquer au sein de l'équipe chaux-de-fonnière, c'est que, dans l'ensemble, on a cherché à jouer en équipe. Turler lança plusieurs fois son jeune coéquipier Pellaton et il a souvent manqué d'un rien pour qu'une action se termine par un succès.

Lorsque La Chaux-de-Fonds mena par 2-0, puis par 3-0 tout au début de la seconde période, on eut l'impression que l'affaire était classée. Mais les Valaisais ont eu un second tiers qu'on peut qualifier de bon. Ils ont tenu tête à La Chaux-de-Fonds et ils ont même marqué deux buts qui furent annulés (un joueur se trouvait chaque fois dans le carré de but).

Le but le plus important fut naturellement celui de René Huguenin au début de la dernière période. Prenant un avantage de 4 à 1, La Chaux-de-Fonds n'eut plus rien à craindre. Avec Stambach, René Huguenin est actuellement le point fort de la formation chaux-de-fonnière. C'est un souci de moins pour Gaston Pelletier. Quant à semaine en semaine, la troisième ligne Stambach, il fut l'auteur de deux

but: tous les deux remarquables. De d'attaque devient toujours plus forte. Casaulta est maintenant dans une forme remarquable, ce qui n'est pas pour déplaire à Stambach qui a aussi du plaisir à jouer. Et puis, il y a toujours la deuxième ligne, il ne faut pas l'oublier. Elle a une belle homogénéité et surtout un meneur de jeu en pleine forme: Berger.

Ce test contre Sierre aura permis à l'entraîneur chaux-de-fonnière de faire une autre constatation. Avec Hugger, il a trouvé le remplaçant de Kunzi. Jamais encore cette saison Hugger ne s'est aussi bien affirmé que hier soir.

Dans l'ensemble, et si l'on tient compte de ses derniers résultats, Sierre a déçu. Les Valaisais semblent fatigués et en perte de vitesse. Quant à l'entraîneur Meyer, il hésite entre ses deux gardiens: Berthoud et Rollier. Lequel est le plus en forme? Berthoud est très fort sur sa ligne, tandis que Rollier a des parades plus acrobatiques et moins d'hésitation.

Raymond DÉRUNS.

Zurich mériterait bien une place en ligue B

GENÈVE-SERVETTE — ZURICH, 11-4 (2-1, 5-2, 4-1). — Buts: 5' et 51' Naef, 6' et 32' Giroud, 19' Eggensdorfer, 26' Johner, 27' Meier, 28' Schumacher, 29', 39' et 58' Moulin, 28' Lerch, 46' Meier, 52' Henry, 54' Muller.

Genève-Servette: Clerc; Rondelli, Conne; Muller, Briffaud; Giroud, Henry, Joris; Sprecher, Naef, Rey; Johner, Chappot, Moulin.

Zurich: Ingold; Ehrensperger, Wespi; Berchtold, Leuenberger; Eggensdorfer, Kradolfer, Steinegger; Weber, Meier, Keller; Lerch, Lohrer, Binder.

L'avant-dernier match du tour qualificatif n'a décidément posé aucun problème aux Genevois. Zurich, très faible, trop même, est bien près de descendre en ligue B, ce qui serait assez normal de par sa prestation d'hier soir. En bref, aux Vernets, on s'attendait à une reprise du club du Hallenstadion. Ce fut le contraire, et cette rencontre au-dessous de la moyenne, est bien vite tombée dans une grande monotonie. Genève-Servette a fait cavalier seul.

LA SURPRISE VIENT DE VIÈGE

VIÈGE—LANGNAU, 4-2 (2-0, 1-2, 1-0). — Buts: 1' Ludi, 4' et 23' Zehausen, 24' et 28' Aeschlimann, 47' K. Pfammatter.

Cette victoire de Viège, c'est la surprise de la soirée. Elle fut presque déjà acquise au premier tiers. Les Bernois furent surpris par l'allant des Valaisais qui, avec une volonté extraordinaire — et pour battre Langnau il en faut — voulaient se séparer de la dernière place qu'ils occupent depuis le début de la saison. Viège n'est pas encore relégué. Il a en effet laissé une bonne impression hier soir.

KLOTEN—DAVOS, 11-2 (1-1, 3-0, 7-1). — Buts: 7' R. Christoffel, 7', 49' et 53' Huber, 21' H. Luthi, 33' Buchser, 38' P. Luthi, 43' U. Lott, 50' Pargaetz, 57' Altorfier, 57' et 58' Weber, 60' Frei.

En fait, Davos a essayé de montrer les dents au début. Il a résisté plus d'un tiers avant de sombrer. Les Zurichois furent très forts et la ligne des Luthi s'est particulièrement signalée, cependant que la troisième ligne, avec Weber, Keller et Huber, a peut-être fourni sa meilleure partie de la saison.

Sports divers

FOOTBALL. — C'est décidé et c'est officiel: le F.-C. Zurich passera au semi-professionnalisme depuis le 1^{er} janvier 1969. Le programme des hommes de Mantula sera le suivant: le matin, travail. A midi, repas ensemble et trois heures de repos. Puis, dès 15 h., entraînement sur le stade.

● L'entraîneur écossais Tommy Docherty a été engagé par Aston Villa, club de deuxième division anglaise qui se trouve en danger de relégation.

● La fantasia contre la ténacité, telle est, selon la plupart des observateurs, la leçon du match nul (3-3) entre les sélections du Brésil et de la Yougoslavie à Rio de Janeiro. Pour ceux qui ont vu le «show» du «roi

Pelé» et de ses princes Tostao, Gerson et Dirceu Lopes, il semble en effet incroyable que le Brésil n'ait pu signer une nette victoire au score, mais les Brésiliens ont cédé au goût du spectacle et les Yougoslaves, plus humbles, ont recherché le but. C'est le second match nul que le Brésil concède à une équipe européenne ayant réalisé le résultat de 2-2 contre les Sud-Américains.

BOXE. — A l'issue d'un combat dramatique, l'Espagnol Calvo (56 kg. 800) a conquis le titre de champion d'Europe des poids plumes, en battant aux points en quinze rounds l'Italien Carbi (56 kg. 600). Le titre était vacant depuis que l'Hispano-Cubain Legra est champion du monde des poids plumes.

— Non.

— Miguel!

— Señor, je suis de bonne humeur cette après-dînée; il paraît que vous voulez me la faire passer.

— De bonne humeur! et la griffe sanglante de la noire Parque est suspendue sur la tête et sur la mienne, ce qui est le pire.

— Ce qui me met de mauvaise humeur, ce n'est pas cela, car je le suis déjà; mais c'est que, au lieu de me dire clairement et simplement ce qui se passe, vous employez à le faire au moins une demi-heure en circonlocutions. N'est-il pas vrai?

— Non; écoute.

— J'écoute.

— Je serai violent, rapide, subit dans mon discours.

— Allez.

— Tu sais que je suis secrétaire privé du ministre maintenant gouverneur délégué?

— J'y suis.

— Je vais tous les matins et j'écris ce qu'il y a à copier, avec peine, car tu sauras que l'écriture, la bonne écriture appartient seulement à la jeunesse ou, pour être plus vrai, à trente ans; car avant cette époque de la vie le pouls est très inquiet, et après la vue devient très faible et les doigts peu flexibles; tout cela provient du sang, qui, d'après ce qu'on dit, circule avec plus ou moins de célérité, selon l'âge de l'homme et selon sa santé, bien que, dans mon opinion...

— Santa Barbara! allez-vous me faire une dis-

sertation?

— Je rétrograde.

— Bien.

— Je me circonscrirai.

— Meilleure.

— Donc ce matin...

Et don Candido fit à don Miguel le récit de tout ce qui s'était passé dans le cabinet du ministre, au couvent et sur le môle, employant une bonne demi-heure, plus de deux cents adjectifs et je ne sais combien de douzaines d'épithètes.

Don Miguel écoutait, réfléchissant et formait son plan avec cette rapidité de conception et de calcul que nous lui connaissons.

— Ainsi l'affaire du somnambulisme l'a surtout irrité? demanda-t-il à don Candido.

— Enormément. Il était d'abord perplexe, indécis flottant; ensuite, il s'irrita, etc...

— Et il regarda successivement le señor don Felipe et vous, pendant cette perplexité dont vous parlez.

— Il prit une figure qui ressemblait à celle d'un fou.

— Il doutait. Il est méchant et ignorant, et ainsi naturellement accessible à la superstition, murmura don Miguel.

— Qu'est-ce que tu dis entre tes dents, Miguel?

— Rien; je suis somnambule.

— N'est-ce pas terrible?...

— Dona Marcelina vous a dit que le curé Gaète faisait la sieste chez elle?

— Oui.

CHAPPOT RENONCE

Pour des raisons professionnelles, Roger Chappot ne pourra pas participer à la coupe Spengler avec l'équipe nationale suisse. Il en sera de même pour les championnats du monde en Yougoslavie.

Le joueur genevois a informé hier le président de la Commission technique, M. Fruttschi, de cette décision. Voilà qui va poser un problème à Gaston Pelletier, lui qui comptait beaucoup sur Chappot. A moins que Stambach — qui est peut-être actuellement le meilleur joueur suisse — se décide et accepte de revenir dans l'équipe suisse.

● L'équipe de Dukla Kosice, cinquième du championnat de Tchécoslovaquie, fera une tournée en Suisse à la fin de ce mois. Elle jouera notamment à Neuchâtel le 26 décembre.

PROGRAMMES



RADIO

JEUDI 19 décembre 1968
SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de 16 heures. 17.00 Inf. 17.05 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.35 Revue de presse. 18.45 Sports. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants! 19.35 La bonne tranche. 20.00 Magazine 68. 20.30 Micro sur scène. 21.30 «Prière du Matin», pièce. 22.30 Inf. 22.35 Médecine. 23.00 Araignée du soir. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Jeunesse-Club. 19.00 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 19.30 Mus. pour la Suisse. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.15 Disques. 20.30 «Sous le Pont Mirabeau», de G. Apollinaire. 21.20 Légèrement votre. 22.00 Chasseurs de sons. 22.30 Europe-jazz.

BEROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00. 6.10 Bonjour. 6.20 Mus. pop. 6.50 Méditation. 7.10 Auto-radio. 8.30 Concert. 9.00 Pays et gens. 10.05 Mus. de chambre. 11.05 Mémento touristique. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.00 Magazine féminin. 15.05 Conseil du médecin. 15.15 Disques pour les malades.

TV ROMANDE

Jeudi 19 décembre 1968
16.45 Entrez dans la ronde. 17.05 Für unsere jungen Zuschauer. 18.00 Vie et métier. 18.30 Bulletin. 18.35 Sur l'antenne. 18.45 Rendez-vous. 19.00 Trois petits tours. 19.05 «L'Homme du «Picardie», feuilleton. 19.40 Téléjournal. 20.00 Carrefour. 20.25 Le point. 21.25 ORF - Show 68. 22.50 Téléjournal.

TV FRANÇAISE

Jeudi 19 décembre 1968
1^{re} chaîne. — 18.20 Flash-actualités - Contact. 18.30 «Jeuf teuf», jeu. 18.45 Lire et comprendre. 19.15 Maison de Toutou. 19.20 Actualités régionales. 19.40 «L'Homme du «Picardie», feuilleton. 20.00 Téléscop. 20.30 Téléscope. 22.00 Monique Morelli. 23.20 Télé-nuit.
2^e chaîne. — 18.15 Conservatoire des arts et métiers. 19.40 Télésoir couleurs. 19.55 Actualités régionales. 20.00 Le mot le plus long. 20.30 Vardict. 21.10 Débat. 21.40 Mus. pour vous. 22.25 Nocturne.

Vendredi 20 décembre 1968
1^{re} chaîne. — 9.50 TV scolaire. 12.30 Midi-magazine. 13.00 Télémidi. 14.24 TV scolaire.
2^e chaîne. — 14.00 Conservatoire des arts et métiers.

CONVOICATIONS DU PARTI

CANTON DE VAUD

LAUSANNE: Souper du parti. — Vendredi 20 décembre à 20 h., à la Maison du Peuple. N'oubliez pas de retourner vos cartes d'inscription au secrétaire.

CANTON DE NEUCHÂTEL

Avis aux caissiers

Les caissiers de toutes les sections du Parti socialiste neuchâtelois sont priés d'adresser les timbres non vendus et les paiements au caissier cantonal jusqu'au 8 janvier.

Le caissier cantonal,
P. Frey

CANTON DE GENÈVE

FRACTION DU GRAND CONSEIL. — Séance, jeudi 19 décembre, à 18 h. 30, au Café de l'Hôtel-de-Ville, Grand'Rue 39. Chacun est prié d'apporter l'exemplaire du budget 1969.

COMITÉ DIRECTEUR. — Dernière séance ordinaire de l'année, lundi 23 décembre, à 20 h. 30, Café de la Terrasse, place Longemalle 8. Membres du bureau à 19 h. 45.

Le crime de l'étranger qui domine un peuple par les armes, c'est de lui ôter sa patrie sans lui en rendre une autre.
Lacordaire



46

XI

COMMENT LE CURÉ GAËTE EUT LE CAUCHEMAR ET CE QUI S'ENSUIVIT

Le jour si fatal à don Candido Rodriguez où avait avorté sa tentative désespérée d'embarquement clandestin, au moment, où il approchait de la maison de don Miguel, arrosant les pavés de la rue de l'eau contenue dans ses bottes et son pantalon, son ancien élève accompagnait jusqu'à la porte de la rue le président de la «société popular Restauradora», qui était venu réclamer son aide pour une adresse fédérale que les membres de la société voulaient envoyer à l'illustre Restaurador des lois, lui offrant de nouveau «leur vie, leur honneur et leur réputation» pendant l'effroyable crise provoquée par les immondes, traîtres, dégoûtants unitaires.

Adresse qui fut offerte à l'instant par don Miguel, avec une chaleur et une éloquence fédérales qui laissèrent abasourdi le frère de ce colérique don Genaro qui payait à coups de bâton les gamins qui voulaient l'honneur du respectable nom de Salomon. L'adresse devait lui être remise le jour suivant.

Le président Salomon prenait congé de son jeune ami avec force promesses et l'assurance du plus profond dévouement, lorsque parut le très respectable secrétaire privé de Son Excellence le gouverneur délégué.

— Miguel! s'écria don Candido en saisissant son ancien élève par le bras.

— Entrons, mon cher maître.

— Non; sortons, reprit-il en essayant de le retenir dans le zaguan.

Mais le jeune homme le prit doucement par le bras et tout doucement il le poussa dans le salon.

— Miguel!

— Savez-vous, señor, que le son de votre voix et la façon dont vous me regardez m'effrayent?

— Miguel, nous sommes perdus!

— Non, pas encore.

— Mais nous nous perdons.

— C'est possible.

— N'est-ce pas toi qui as préparé cette destinée impie, calamiteuse, adverse, qui pèse et grave autour de nous?

— Cela peut être.

— Sais-tu ce qui se passe?

— Non.

— Ta conscience ne te le dit pas?

MAISON DU PEUPLE
LA CHAUX-DE-FONDS

Spectacles de Nouvel-An

EN VEDETTE:
Anita TRAVERSI
et
Max FOURNIER
de la Télévision française

LOCATION: petite salle, 2^e étage, tous les soirs, de 20 à 21 h.; le samedi 21 décembre, de 14 à 18 h.; le dimanche 22 décembre, de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h.

Autobus Le Locle ALL S.A.

Service de bus pendant les fêtes de fin d'année

25 décembre 1968, 1^{er} et 2 janvier 1969: aucun service de bus

28 décembre 1968 et 4 janvier 1969: horaire du samedi

26, 27, 30 et 31 décembre 1968 - 3 janvier 1969

Le matin: horaire du samedi

L'après-midi:

13 h. 33 dép. des Jeanneret en direction de

13 h. 34 dép. du Verger Centre-Ville

13 h. 32 dép. de Beau-Site

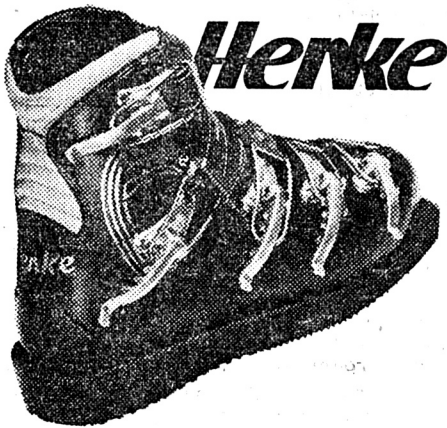
13 h. 40 dép. de Centre-Ville en direction de l'Hôpital et des Monts

17 h. 10 dép. de Centre-Ville en direction des Monts

18 h. 16 dép. de la Gare CFF en direction de Centre-Ville

18 h. 22 dép. de Centre-Ville dans toutes les directions

Les AUTOBUS DU LOCLE ALL S.A. présentent à leur honorable clientèle leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année. L'ADMINISTRATION



Henke Fashion Le véritable modèle pour femmes, exécution à double couture et hauteur de la tige idéale. Fourrure de castor exclusive jusqu'aux orteils. Gr. 3/9, Fr. 179.-, en vente en noir perlé ou perlé uni

Grand choix de modèles en magasin
Voyez notre vitrine spéciale

J. KURTH S.A.

LA CHAUX-DE-FONDS
Place du Marché - Rue Neuve 4

Essayez maintenant chez vous un

chauffage BUTAGAZ

rapide, économique, mobile, sûr, sans cheminée. Avec chaque radiateur EVALUX (Fr. 188.— ou 395.—) payable sur demande en plusieurs mensualités, nous vous offrons

gratuitement

une charge de SHELL-BUTAGAZ de 13 kg. (Fr. 16.50), vous chauffant agréablement durant 80-150 heures.

Si ce chauffage ne répond pas entièrement à vos exigences, nous le reprendrons sans autre après

3 jours d'essai

NUSSLÉ S.A.

FERS — QUINCAILLERIE — OUTILLAGE
Grenier 5-7 La Chaux-de-Fonds Tél. 039 / 2 45 31

Vos cadeaux pour fumeurs

Tabacs SCHNEIDER Cigares
Hôpital 7 — NEUCHÂTEL

Le magasin spécialisé

Boucherie de la Gare

CH. SCHULZE
LE LOCLE Téléphone 5 20 53

LANGUES DE BŒUF

fraîches, sans déchet
Fr. 4.— la livre



Faites lire votre journal

Offres d'emploi

Nous désirons engager un

EMPLOYÉ DE BUREAU QUALIFIÉ

Nous offrons une activité intéressante. Ambiance de travail agréable. Conditions d'engagement et prestations sociales modernes. Semaine de cinq jours.

Les candidats sont invités à soumettre leur offre à la

FOMH, rue M.-A.-Calame 12, Le Locle
tél. (039) 5 15 42

Cette semaine, plus formidable encore

coop discount serre 90, la chaux-de-fonds

continue son exceptionnelle foire!

Jeudi 19, ouvert jusqu'à 22 h.

Un apéritif et des vins!

CINZANO blanc 6.90

au lieu de 9.20

Framboise SYNDIC 14.50

au lieu de 17.50

MERCUREY 4.60

au lieu de 5.70

SAINT-ÉMILION 5.—

au lieu de 6.20

Un nouveau rayon pour les cadeaux de dernière heure!

PARFUMS

Eau de cologne «**DETHEMA**» **21.50**

REVILLON PARIS au lieu de 27.—

No 7623 extrait «**MITSOUKO**» **22.50**

GUERLAIN PARIS au lieu de 29.—

Eau de cologne «**DIORLING**» **25.—**

CHRISTIAN DIOR au lieu de 32.—

Parfum de toilette «**Ma Griffe**» **25.—**

CARVEN au lieu de 32.—

Prix nets - Prix nets - Prix nets - Prix nets

Pour un repas de fête, ou de midi, chez **MOSER**, vous serez bien servi!

Dindes de Noël - Oies - Canards - Lapins frais du pays - Poissons du lac - Truites vivantes - Poissons de mer - Moules - Crevettes - Escargots
Cuisses de grenouilles

Que de la marchandise fraîche

N'attendez plus!

Passez vos commandes à la maison spécialisée

Fritz MOSER

LA CHAUX-DE-FONDS - Serre 59 - Charles-Naine 7

ON LIVRE A DOMICILE

Téléphone 2 24 54

Quel que soit le style de votre ameublement

une pendule neuchâteloise **ZENITH** sera toujours de bon goût. Pour des générations, elle réglera la vie de la famille.

ISELY & BAILLOD

Daniel-JeanRichard 1

Représentant des pendules **ZENITH** au Locle

Visitez notre exposition



Abonnez-vous à notre journal!

La Chaux-de-Fonds

AU TRIBUNAL DE POLICE. — Sous la présidence de M. D. Blaser, le tribunal a condamné :

G. R., pour ivresse au volant et infraction à la LCR, à trois jours d'emprisonnement sans sursis et à 110 fr. de frais;

A. B., pour ivresse au volant, à cinq jours d'emprisonnement sans sursis et à 140 fr. de frais;

J.-M. E., pour ivresse au volant et infraction à la LCR, et J. P., pour infraction à la LCR, le premier à 400 francs d'amende et 130 fr. de frais, et le second à 80 fr. d'amende et 40 fr. de frais;

J. T., pour ivresse publique, à 100 francs d'amende et 20 fr. de frais;

Trois industriels sont accusés d'avoir laissé leur voiture en stationnement sur un emplacement réservé aux CFF. Les accusés veulent bien l'admettre, mais contestent avoir commis une infraction. Le chef de gare des marchandises CFF a déjà dénoncé 90 personnes dans l'année écoulée. Le tribunal rendra son jugement ultérieurement. Un peu plus de souplesse de notre grande régie fédérale, dans sa volonté d'appliquer une réglementation de la circulation aux abords de la gare aux marchandises, serait saluée avec plaisir.

Aux abonnés de l'édition Neuchâtel—Jura

Vous trouverez ce jour notre bulletin de versement pour le paiement de votre abonnement du premier trimestre 1969. Veuillez avoir l'obligation de verser le montant correspondant au compte de chèques postaux 23-313. Merci à tous ceux d'entre vous qui sont toujours si ponctuels. Afin d'éviter les rappels ou les remboursements, nous invitons les retardataires à faire le nécessaire rapidement.

« LE PEUPLE/LA SENTINELLE »
Administration.

Le Locle

DEPUIS 50 ANS LA SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE collabore au développement économique du Locle

La Société de Banque Suisse a été la première des grandes banques suisses à s'installer dans les Montagnes neuchâtelaises. On le doit peut-être à M. L. Dubois, enfant de La Chaux-de-Fonds, autodidacte devenu par son savoir un des grands banquiers européens, qui dirigeait les destinées de la Société de Banque Suisse il y a 50 ans. C'est sa confiance dans l'avenir de l'industrie horlogère et de ses dérivés, sa confiance dans ses concitoyens qu'il savait travailleurs et habiles ouvriers, qui ont établi la collaboration effective entre la banque qu'il dirigeait et les autorités neuchâtelaises. Ce qui est remarquable aussi, c'est la continuation de cette politique économique bénéfique pour les deux parties. Nous pouvons donc sincèrement souhaiter à la Société de Banque Suisse de continuer à se développer largement dans notre région, car ce développement est si intimement lié à notre économie que le succès de l'un ne va pas sans le succès de l'autre.

La cérémonie du jubilé

Pour fêter ses 50 ans d'existence au Locle, la Société de Banque Suisse avait réuni autour d'elle tant de membres des autorités et de personnalités de l'industrie que nous renonçons à vous les énumérer.

Hier, à 10 h., au Casino-Théâtre, M. A. Oesch, directeur de la Société de Banque Suisse du Locle, a souhaité la bienvenue à ses nombreux invités. Il a fait un historique rapide et complet de l'installation de cet établissement bancaire au Locle, montrant qu'il fallait avoir de la foi pour installer dans nos Montagnes neuchâtelaises dans une période aussi troublée que celle de 1968. Puis il a rendu hommage à ses prédécesseurs, à ses collaborateurs, à la direction centrale de la banque. Reprenant une phrase de Clemenceau, l'appliquant aux affaires du crédit, il a déclaré : « Dans l'examen des demandes pour des affaires en expansion, tout l'art consiste à voir et bien voir jusqu'où l'on peut aller trop loin ! » Excellente définition du véritable rôle que doit jouer la banque.

M. P. Feuer, directeur général de la banque, a apporté ses vœux à l'essor économique du Locle. Si sa

Derniers devoirs

Hier matin, au cimetière de La Chaux-de-Fonds, hockeyeurs et footballeurs ont rendu les derniers devoirs à M^{me} J. Sgualdo, sœur de notre international de hockey, qui s'est tuée en rentrant de Langnau, et au footballeur de première équipe du F.-C. La Chaux-de-Fonds, Hans Hoffmann, lui aussi tragiquement disparu dans la nuit de dimanche à lundi. Une foule de sportifs avaient tenu à assister à ces deux cérémonies. C'est le secrétaire général du F.-C. La Chaux-de-Fonds, Paul Griffond, qui retraça l'activité du footballeur Hans Hoffmann depuis son arrivée en Suisse.

DÉMONSTRATION DES SAPEURS-POMPIERS. — Les autorités de notre ville remettront le nouveau camion à échelle Magirus au bataillon de sapeurs-pompiers, samedi 21 décembre, à 14 h. 15.

A cette occasion, une présentation et une démonstration du nouveau matériel dont dispose le Centre de secours de La Chaux-de-Fonds dans la lutte contre les hydrocarbures aura lieu.

Cette démonstration et présentation aura lieu dans la cour du collège des Forges.

COMMUNIQUÉ

Cinéma-Théâtre ABC. — En première vision, un film merveilleusement caractéristique du nouveau cinéma anglais : « Charlie Bubbles » ou « L'Art de vivre », avec Albert Finney (ex Tom Jones) et Lisa Minelli (fille de Judy Garland). « Une des rares œuvres valables que j'aie vues depuis longtemps » (« La Suisse »). Dès vendredi, seulement trois jours.

CARNET DU JOUR

Cinéma

RITZ : 20.30, «Astérix et Cléopâtre».
CORSO : 20.30, «La Règle de survie».
EDEN : 20.30, «L'Extravagant Docteur Dolittle».
PLAZA : 20.30, «Te casse pas la Tête».
SCALA : 20.30, «Texas nous voilà!».

Pharmacie d'office

Pharmacie Centrale, Dr Nussbaumer, avenue Léopold-Robert 57
(Des 22 h., appeler le No 11.)

NOIRAIGUE : Une ferme brûle.

Le feu a complètement détruit mercredi soir une grosse ferme des environs de Noiraigue, située au lieu dit La Rosière. L'incendie, qui semble avoir été provoqué par la défectuosité d'une cheminée, a été énergiquement combattu par les pompiers de la région, qui n'ont réussi à sauver que le bétail des fermiers. En effet, les meubles et tout le matériel agricole, le bâtiment et les dépendances ont été entièrement détruits. Les dégâts sont considérables. Le fermier, M. Kamer-mann, sa femme et leur bébé ont été recueillis par un voisin.

Vu... Lu... Entendu...

La dernière « Suisse libérale » consacre son dialogue entre Criton et Théophile à... la prochaine adhésion de la Suisse au Conseil de l'Europe ! Or, notre pays fait partie de cette organisation depuis le 6 mai 1963 en tant que dix-septième membre (il y en a maintenant dix-huit avec Malte) et délègue six représentants et six suppléants à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, qui compte 147 membres et se réunit à Strasbourg. En avril 1967, les effectifs des groupes étaient les suivants : socialistes 41, démocrates-chrétiens 34, libéraux (dont M. Reverdin) 51, gaullistes 7, vacants 14.

Il ne faudrait tout de même pas confondre la Convention européenne des droits de l'homme avec le statut du Conseil de l'Europe !



CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Au Conseil général de Fontainemelon

Hésitation au sujet du centre scolaire

Sous la présidence de M. Roger Guenat (rad.), le Conseil général a siégé mercredi soir pour examiner plusieurs points importants :

BUDGET 1969

Le projet de budget passe sous la loupe des conseillers qui posent quelques questions de détail. Comme à l'accoutumée, et grâce à une situation favorable de l'industrie horlogère, le boni brut est envisagé de gaïeté de cœur. Il s'élève à plus de 300 000 fr. et permettra d'entreprendre et de financer les travaux importants qui sont à l'étude actuellement : épuration des eaux, centre scolaire de Cernier, construction d'un immeuble pour les services publics, etc.

CENTRE SCOLAIRE MULTILATÉRAL DU VAL-DE-RUZ

Le Conseil intercommunal du syndicat demande aux conseils généraux des communes membres de ratifier les importantes décisions prises en octobre 1968. Il s'agit de l'achat d'un terrain à la commune de Cernier, d'un emprunt de 500 000 fr. pour l'achat de celui-ci et pour l'étude approfondie du projet envisagé, ainsi que d'un emprunt de 8 800 000 fr. pour la réalisation du centre. C'est la première fois que nos communes sont mises en face d'un projet d'une telle envergure, ce qui a déjà suscité bien des discussions. Une séance d'information avait été organisée précédemment par le comité de direction, si bien que le terrain était passablement déblayé pour aborder le problème. Sur le principe de la construction, qui est pressante, vu les circonstances actuelles

de l'enseignement à Cernier, sur l'urgence de cette réalisation, personne ne s'oppose à l'entrée en matière. Mais les conseillers généraux sont effrayés par le fait que le crédit sollicité ne soit pas accompagné d'un projet définitif chiffré. Toute la discussion tourne là-dessus. Pour le délégué au comité directeur, il s'agit avant tout d'une question de confiance à l'égard de nos représentants à ce syndicat. D'autres communes ont déjà franchi ce pas, et il semble que Fontainemelon se devrait de montrer l'exemple. Ce n'est pas l'avis du Conseil général qui adopte les deux premiers points de l'arrêté soumis et qui se prononcera lorsque le comité directeur sera en mesure de donner avec plus de précision le montant total de la dépense.

ÉPURATION DES EAUX

Le Conseil général adopte sans sourciller l'arrêté qui permet à ce syndicat d'acquérir le terrain sur lequel sera érigée la station d'épuration des eaux du Haut Val-de-Ruz. Ce problème est en discussion depuis des années et il est bon que cette réalisation puisse enfin démarrer, après de laborieux pourparlers avec le propriétaire actuel.

CRÉDITS SPÉCIAUX

Attelés au train du budget, des crédits spéciaux sont votés à l'unanimité pour les travaux publics (réfection de routes et pose de tapis sur des tronçons qui en sont encore démunis) ainsi que pour l'éclairage de l'ancienne place de gymnastique, devenue place de jeux et patinoire naturelle si les conditions atmosphériques s'y prêtent.

CHRONIQUE JURASSIENNE

CHRONIQUE DE SAINT-IMIER

A LA COMMISSION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE. — Cette commission a tenu sa dernière séance de l'année jeudi sous la présidence de M. P.-A. Merkt. Dans son exposé présidentiel, ce dernier releva que le Comité d'organisation du championnat jurassien scolaire qui eut lieu au cours de l'automne avait fait parvenir à la caisse municipale 480 fr., bénéfice réalisé avec désir que celui-ci soit réparti par moitié au fonds des courses scolaires des écoles primaire et secondaire. Il a encore eu le plaisir d'annoncer que le nouvel effectif d'élèves entrant au printemps prochain à l'école s'élève à 85. L'étalement des vacances pour 1969-70 a été établi en commun entre les commissions des deux écoles ; la commission les ratifie dans la forme suivante :

Printemps : 31 mars au 12 avril ;
Ascension : 15 au 19 mai ; lundi de Pentecôte : 26 juin ; été : 5 juillet au 18 août ; automne : 4 au 20 octobre ; hiver : 25 décembre au 12 janvier ;
printemps 1970 : 27 mars au 20 avril. Il a été encore prévu des journées sportives au cours de l'hiver. La Fête des promotions sera fixée ultérieurement.

Un souper réunit en fin de séance les membres de la commission en l'Hôtel des XIII Cantons.

Bienne

BIENNE: Dessiner... mais pas toucher! — Un professeur du Technicum cantonal de Bienne, M. A., 53 ans, avait le hobby du dessin. Il suivit les cours d'une école américaine, puis, envisageant de reprendre, à sa retraite la direction d'une des succursales suisses de cette école. Il devait, pour cela, préparer un certain nombre de dessins de nus. Il demanda à des jeunes filles de l'école commerciale — où il avait enseigné précédemment — de lui servir de modèles. Trois de ces élèves — mineures — acceptèrent. Mais le professeur artiste ne se contenta pas de les dessiner... ce qui lui valut, hier, de se voir infliger par le Tribunal du district 6 mois de prison et 600 fr. de frais. Le tribunal l'a mis au bénéfice d'un sursis de 3 ans, en raison de l'honorabilité du prévenu et de la « responsabilité limitée » que lui ont reconnue les médecins, compte tenu des circonstances... L'émotion artistique excuse (presque) tout!!!

BIENNE: Voleurs sous les verrous. — La police est parvenue à arrêter un quatuor de jeunes gens, âgés de 17 à 20 ans, qui avaient commis plusieurs cambriolages dans les garages et avaient également volé des autos.

Le problème jurassien:

session extraordinaire annulée

La conférence des présidents du Grand Conseil s'est réunie mercredi sous la présidence de G. Nobel, et en présence de H. Huber, président du Conseil exécutif. Elle a pris connaissance de la proposition de la Commission paritaire du Grand Conseil tendant à renoncer à une session extraordinaire qui était prévue pour le 20 janvier 1969, et qui aurait eu à traiter le rapport de la Commission des 24 concernant les données actuelles du problème jurassien.

La conférence des présidents a fait siennes les conclusions auxquelles était arrivée la Commission paritaire, et elle a décidé à l'unanimité de renoncer à une session extraordinaire de janvier. La matière en question sera traitée à l'ouverture de la session de février 1969.

Ceux qui jugeront les incendiaires du FLJ

La Chambre criminelle du Jura nord s'est réunie à Delémont en présence du procureur du Jura, M^e Troehler, afin de constituer le jury qui siégera dès le 14 janvier, dans le procès des incendiaires du FLJ, Cattin et Hennin.

Le jury aura la composition suivante : MM. G. Seuret, boulanger, à Vicques ; W. Houmard, mécanicien, à Malleray ; M. Brossard, cantonnier d'Etat, à La Neuveville ; G. Peter, commerçant, à Tavannes ; H. Grün, calculateur, à Liesberg ; P. Kläy, agriculteur, à Bonfol ; Ph. Josi, typographe, à Renan ; M. Vögeli, mécanicien, à Saint-Ursanne ; suppléant : R. Blanchard, agriculteur, à Malleray.

LAMBOING: Asphyxié dans sa voiture. — On a découvert dans la forêt de Jorat, près de Lamboing, une voiture abandonnée dans laquelle se trouvait un jeune homme, asphyxié par les gaz d'échappement. La victime est un jeune Saint-Gallois de 28 ans, qui travaillait à La Neuveville.

COURTELARY: Étonnant. — Une somme de 3400 fr. avait été dérobée vendredi dans la poche de M. V. Furer du Mont-Crosin alors qu'il prenait une collation à l'Hôtel de la Clef. L'argent représentait le salaire de quelques ouvriers ayant fait des coupes de bois pour le compte de la commune bourgeoise. La police fit une enquête. Elle n'aboutit pas, mais mardi l'hôtelier trouva près de la porte de sa porcherie les 3400 fr. manquant. On ignore comment ils sont parvenus, à cet endroit.

VILLERET: Assemblée communale.

— Cette assemblée de fin d'année rassembla 58 électeurs sur 313 inscrits. Elle fut présidée par M. J. Laesser, et fut rapidement liquidée en dépit d'un copieux ordre du jour.

Le budget de l'École secondaire présentée et commenté par M. Chapatte fit apparaître des dépenses de l'ordre de 39 543 fr. pour l'année 1969. Vingt-cinq élèves de la commune suivent les leçons de cet établissement de la commune scolaire de Courtelary—Cormoret—Villeret. L'assemblée vota la dépense.

Le budget 1969, la quotité d'impôt la taxe immobilière et les taxes des chiens eurent le même présentateur. Le total des charges est de 1 285 731 francs et les produits prévus s'élèvent à 1 286 500 fr. en chiffre rond, laissant percevoir un léger boni d'exercice. La quotité qui est de 2,1 ne subit pas de modification pas plus d'ailleurs que les autres taxes. Ce budget fut adopté par l'assemblée. Les citoyens acceptèrent un prélèvement de 18 000 francs sur le fonds de la jeep, en prévision de l'achat d'un nouveau véhicule.

M. le maire exposa la situation relative au prélèvement du fonds de l'école enfantine, prélèvement devant permettre l'ouverture d'une telle école dans la localité. Ici également acceptation.

L'assemblée modifia ensuite le règlement communal relativement à l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes.

Une autre modification concernait l'introduction de l'élection tacite du Conseil municipal. Cette innovation fut repoussée par 36 non contre 11 oui.

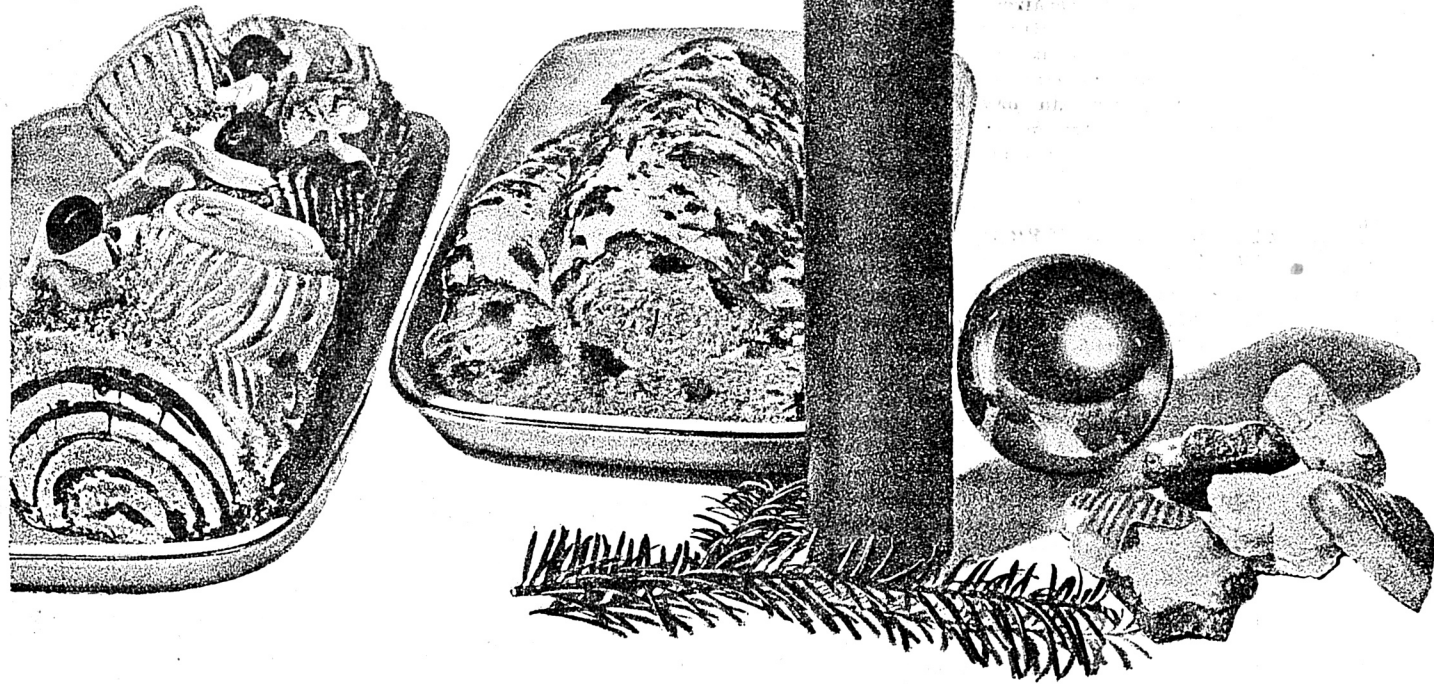
Les électeurs, après en avoir accepté les statuts, décidèrent d'adhérer à Cridor S.A., à La Chaux-de-Fonds qui assurera la destruction des ordures ménagères. Ils donnèrent aussi leur consentement au Conseil municipal pour souscrire trois parts de 500 fr. chacune émises par la société et pour garantir la dette de Villeret se montant à 113 700 fr.

BURE: Blessé par un arbre. — Travailant en forêt, M. H. Crelier, 36 ans, a été touché par un arbre. Il a eu une vertèbre fracturée.

OCOURT: En bas un talus. — Roulant entre Ocourt et Saint-Ursanne, un automobiliste, M. W. Meinrad, 49 ans, employé aux Forces motrices bernoises, a dévalé un talus. Il souffre de graves blessures internes.

SONVILIER: Adhésion. — L'Assemblée communale a approuvé l'adhésion de la commune au centre de destruction des ordures « Cridor ».

C'EST MEILLEUR À



La traditionnelle
BÛCHE DE NOËL
s'achète à la Coop!...

— qualité irréprochable

— arômes variés (moka, kirsch, praliné, chocolat)

de Fr. **3.80** à **12.—**

N'oubliez pas non plus les

TOURTES 

avec leurs décors de Noël!...

— grand choix

de Fr. **3.50** à **12.—**

Tourte Forêt-Noire

décor de Noël,

toujours très appréciée...

3.50



COOP

STOLLEN DE NOËL

2.— pièce



COOP

Avez-vous vu notre choix
de boîtes de

CHOCOLATS

Un luxe bon marché!

Fumés et volailles de fête:

Premier choix

SALAMIS , cinq sortes	le kg.	de 12.— à 25.50
PALETTES FUMÉES	le 1/2 kg.	6.40
JAMBONS DE FÊTES	le 1/2 kg.	6.75
LANGUES DE BŒUF FUMÉES	le 1/2 kg.	5.25
PATÉS EN CROUTE	le 1/2 kg.	7.—
CARRÉS DE PORC FUMÉS	le 1/2 kg.	7.60
MORTADELLE DE FÊTE	les 500 g.	3.90
PATÉS DE VIANDE FINS A LA VOLAILLE	les 550 g.	4.80
POULETS	le kg.	4.50 4.90 5.20
POULARDES HOLLANDAISES	le kg.	5.90
POULES DU PAYS	le kg.	4.—
CANARDS HOLLANDAIS	le kg.	4.20
OIES HONGROISES	le kg.	6.80
DINDES AMÉRICAINES	le kg.	6.40
LAPINS FRAICHEMENT ABATTUS	le kg.	7.—



Pour accompagner ces volailles...

Coop vous propose:

PETITS POIS FINS MIDI	boîte 1/2	1.15	boîte 1/4	2.—
PETITS POIS FINS GASTRONOME	boîte 1/2	1.30	boîte 1/4	2.30
PETITS POIS ET CAROTTES FINS GASTRONOME	boîte 1/2	1.35	boîte 1/4	2.40
HARICOTS FINS GASTRONOME	boîte 1/4	2.40		

Quelques bons vins de la cave COOP seront
les bienvenus sur votre table de Noël!...

SALVAGNIN , bouteille 7/10	3.70
BEAUJOLAIS-VILLAGE	4.—
BOURGOGNE	4.90
FLEURIE	5.20
MOULIN-A-VENT	6.20
VOLNAY	7.80
VOLNAY « CLOS-DES-CHÊNES »	9.20
NUITS-SAINT-GEORGES	8.50
GEVREY-CHAMBERTIN	8.90
CHAMBOLLE-MUSIGNY	9.60
CHATEAU-LAUJAC	6.90
CHATEAU-ISSAN-MARGAUX	10.90

Agrémentez vos hors-d'œuvre avec
ces produits Coop:

SAUMON FUMÉ FRAIS
sachet de 45 g. **2.40**

CREVETTES SURGELÉES
GOLDSTAR sachet de 100 g. **2.40**



Pommes Starking 1.30 le kg.

VAUD

LES CIRCONSTANCES DE LA VIE POLITIQUE

LAUSANNE L'AVOCAT ET LE BON DIEU

Le 2 mai 1966, l'avocat A. Brunner, accusé notamment d'abus de confiance, d'escroquerie, de faux dans les titres, de fraude fiscale, comparait devant le Tribunal criminel de Lausanne, présidé par M. Gillieron. Il était condamné, équitablement semble-t-il, à quatre ans de réclusion.

De recours en jugement cassé, d'appel en annulation, M. Brunner échouait il y a quelques jours devant la Cour de cassation cantonale. On lui infligeait six mois d'emprisonnement, sous déduction de six mois de préventive.

Commentant ce jugement, notre confrère André Marcel écrit dans la « Nouvelle Revue » :

« Cette monumentale affaire s'achève ainsi par une victoire inespérée de M^r Jean-Frédéric Raymond, le défenseur de l'accusé.

« Les six mois infligés en effet à Alexandre Brunner sont compensés par la préventive... il est libre.

« Franchement, vous ne trouvez pas qu'il y a un Bon Dieu suisse pour les hommes d'affaires ? »

Certainement, mais n'est-ce pas naturel dans un pays où l'on veut une justice sacralisée ?

BLONAY LA NEIGE ÉTAIT JAUNE

Il paraît que, aux Pléiades, la neige risquait de passer du blanc au jaune. En effet, des centaines d'enfants et de skieurs s'ébattaient sur ces hauteurs tranquilles et les

lieux d'aisance sont insuffisants. Inutile de vous faire un dessin !

Un conseiller communal s'est ému de cette atteinte à la pureté de nos sommets et a interpellé la Municipalité. Celle-ci a pris note et verra ce qu'il y a lieu de faire.

En attendant, on ne pourra plus chanter blanc plus blanc que neige !

SAINT-PREX LES ENFANTS AU RÉFRIGÉRATEUR

Par 24 voix contre 18, le législatif de Saint-Prex a refusé le crédit de 80 000 fr. nécessaire à l'achat d'un pavillon scolaire préfabriqué.

Commentant cette décision peu compréhensible, notre confrère Gilb remarque dans la « Feuille d'Avis de Morges » :

« On comprend mal qu'un crédit soit refusé sur une argumentation aussi simpliste que celle des adversaires à ce projet. Quand on sait que d'autres communes investissent actuellement pour essayer de résoudre des problèmes scolaires qui prennent constamment de court les autorités, ce refus nous indispose, tant il est vrai que l'opposition est négative puisqu'elle ne propose pas de solution de rechange à brève échéance. Ajoutons que, dans une lettre adressée à la Municipalité, le corps enseignant a vigoureusement défendu le projet.

Il fut d'ailleurs imité par quelques conseillers et par la Municipalité « in corpore ». Rien n'y fit ! Saint-Prex sera-t-il obligé de fermer sa classe enfantine ouverte aux

élèves de cinq ans ? C'est probable... Le pavillon devait permettre de loger de manière plus adéquate dans l'ancien collège et dans des conditions assez précaires puisque certain matin l'institutrice nous avoua n'avoir eu que 12 degrés lorsqu'elle pénétra dans la classe ! »

Les adversaires du pavillon se proposent peut-être de construire un réfrigérateur pour y mettre enfants et conserves !

CHAVANNES-LE-VEYRON L'HOMME FUNESTE

D'un article du « Pays vaudois », organe du Parti vaudois des paysans, artisans et indépendants, nous avons retenu ce passage :

« Nous voulons que M. Schaffner, chaque fois qu'il nous demande de réduire une production agricole, prenne des dispositions pour en favoriser une ou plusieurs autres, susceptibles d'apporter à l'agriculture un revenu correspondant.

« Tant qu'il refusera de faire cela, prétendant imposer à celle-ci une « Gesundheitsprüfung » qui n'aura en réalité d'autre but que de favoriser nos échanges commerciaux à ses dépens, nous le combattrons de toutes nos forces, nous le dénoncerons sans relâche comme l'homme funeste dont la politique nous vaudra une Suisse sans paysans, totalement déséquilibrée et reniant ses origines. »

Juste ou faux ? quel est votre avis ?

VÉBÉ.

A nos abonnés vaudois

Nous attirons votre attention sur le bulletin de versement encarté dans le présent numéro, et vous prions de bien vouloir l'utiliser pour le paiement de votre abonnement.

D'avance, nous vous en remercions.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler à certains de nos lecteurs que leur abonnement n'est pas à jour.

Soutenance de thèse

à l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne

M. Eliezer LEVY, ingénieur mécanicien diplômé de l'Institut technologique de Haifa, soutiendra sa thèse le jeudi 19 décembre 1968, à 17 h., à l'auditoire 1E 50 de l'Institut d'électrotechnique, EPUL, chemin de Bellevue 16, 1007 Lausanne. Elle est intitulée :

Etude de la répartition des échauffements en régime stationnaire dans les machines électriques.

La prédétermination de la répartition des températures dans les enroulements statique et rotorique, ainsi que dans le circuit magnétique, est un problème crucial pour la conception des machines électriques, en particulier pour les turbo-alternateurs de très grande puissance pour lesquels les dilatations thermiques différentielles jouent un rôle déterminant dans la tenue mécanique (effet de creeping, points chauds, etc.).

La méthode de calcul a été élaborée en vue d'une utilisation des moyens modernes de calcul numérique et expérimentée sur les machines à hautes performances réalisées par l'industrie suisse.

La séance est publique.

Soutenance de thèse

à l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne

M. Bertrand RUEGGER, ingénieur physicien diplômé de l'EPUL, soutiendra sa thèse de doctorat en sciences techniques le vendredi 20 décembre 1968, à 16 h. 15, à l'auditoire B7 de l'EPUL, avenue de Cour 33, 1007 Lausanne. Elle est intitulée :

Mesure de l'effet de fission rapide dans un réacteur à uranium modéré à l'eau lourde au moyen d'un détecteur à semi-conducteur monté dans un élément combustible.

Ce travail a été effectué à l'Institut fédéral de recherches en matière de réacteurs à Wurenlingen, sous la direction du professeur B. Vittoz, de l'EPUL, conséquence d'une collaboration entre ces deux instituts.

La séance est publique.

LES FÊTES AU THÉÂTRE MUNICIPAL DE LAUSANNE.

— Mardi 31 décembre 1968, 20 h. 30 ; mercredi 1^{er} janvier 1969, 14 h. 30 et 20 h. 30 ; jeudi 2 janvier, 14 h. 30 et 20 h. 30 ; vendredi 3 janvier, 20 h. 30 ; samedi 4 janvier, 20 h. 30. Les spectateurs du Théâtre municipal de Lausanne verront se dérouler : « Affaire des Poisons », drame historique en 5 actes, de V. Sardou, révision de P. Sabatier.

COMMUNE DE LAUSANNE

Règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins

Le nouveau règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins, approuvé par le Conseil d'Etat le 8 octobre 1968, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1969.

Des exemplaires peuvent être obtenus au Greffe municipal, Hôtel de Ville, ou à l'Economat communal, bâtiment administratif de Beau-Séjour 8, au prix de Fr. 2.—

DIRECTION DE POLICE

CHRONIQUE BELLERINE

Le budget passe le cap sans encombre

Mercredi 11 décembre, séance du Conseil communal avec le traditionnel ordre du jour de fin d'année : budget et élection du bureau. Toutefois, une menace à l'horizon : une séance prévue pour le 18 décembre, pour l'examen du plan de zones et du nouveau règlement sur la police des constructions. Mais les conseillers sont désireux de passer la fin de l'année tranquille et désirent disposer de suffisamment de temps et de tranquillité pour examiner cet important objet. Il est renvoyé à l'an neuf.

Le conseil vote tout d'abord un crédit de 35 000 fr. pour l'achat d'immeubles à démolir au centre du village (rapporteur : M. Martial Jaquerod, ind.). L'administration bourgeoise donne libre cours à la contestation quand on apprend que de ce terrain, acquis à 60 fr. le mètre carré, la Municipalité s'est engagée à en rétrocéder une partie à un propriétaire voisin au prix de 15 fr. le mètre carré. En outre, une partie d'un immeuble récemment acquis par la commune est construit sur une parcelle grevée d'une interdiction de bâtir. Il est vrai

que pour embrouiller la situation, ladite servitude, inscrite au Registre foncier, a été omise sur l'acte de vente.

Le projet de budget passe le cap sans encombre (rapporteur : Henri Desarzens). Total des recettes et des dépenses : 3 200 000 fr. en chiffres ronds et bénéfice présumé : 40 000 fr.

Pour l'année 1969, la présidence sera assumée par M. Georges Croset (ind.), tandis que la première vice-présidence revient à notre camarade François Marlétaz, et la deuxième au libéral Olivier Plumettaz. M. Tony Rapaz (PAI) fera partie du bureau comme scrutateur, en compagnie de notre camarade Alfred Mösching.

Aux divers, nos camarades Pierre Dulex et François Marlétaz interviennent à propos des promesses faites concernant l'amélioration du réseau d'eau communal, promesses non tenues. C'est l'occasion pour le municipal responsable, M. Paulus Chevalley (rad.) de tenter une remontée à contre-courant. Sans grand succès hélas ! pour lui et pour certains de nos concitoyens.

Henri DESARZENS.

Cinéma Lausannois

A. B. C. Tél. 22 85 83-83
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 18 ans
Grande première suisse
Jean-Paul Belmondo se surpasse dans le film de Robert Enrico
HO !
d'après le roman de José Giovanni, avec Joanna Shimkus
Eastmancolor - Faveurs suspendues

Athènes Tél. 23 24 12
14.15, 17.30, 20.45 16 ans
Pour la toute dernière fois à Lausanne !
LES 55 JOURS DE PÉKIN
En supertechnicolor - Technicolor
3 heures de spectacle

Atlantic Tél. 22 11 44-68
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 18 ans
Grande première suisse
Jean-Paul Belmondo se surpasse dans le film de Robert Enrico
HO !
d'après le roman de José Giovanni, avec Joanna Shimkus
Eastmancolor - Faveurs suspendues

Bel-Air Tél. 23 53 12
14.00, 16.00, 18.00, 20.00, 22.00 16 ans
En couleurs - Parlé français
Grand festival James Bond
OPÉRATION TONNERRE
(4e film)
avec Sean Connery, Claudine Augier, A. Celli

Bourj Tél. 23 86 22
14.30, 17.00, 19.00, 21.00 18 ans
2e semaine
LE BALCON
(THE BALCONY - MAISON D'ILLUSIONS)
d'après la célèbre pièce de J. Geney
Faveurs rigoureusement suspendues
Vers. orig. s.-t. franç.-alle.

Capitale Tél. 23 51 32
14.30, 17.00, 20.30 16 ans
Première vision
SEPT SECONDES EN ENFER
Un remarquable western de J. Sturges
J. Garner, J. Robards, R. Ryan
Technicolor - Panavision

Cinéac Tél. 22 74 99
14.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 7 ans
2e semaine
Le tout dernier film de Walt Disney
LE LIVRE DE LA JUNGLE
Inspiré de l'histoire de « Mowgli », de Rudyard Kipling
Fav. susp. - Prix des places : 5.- et 3.-
Attention au nouvel horaire

Colisée Tél. 32 51 25
15.00, 17.00, 20.30 18 ans
Un remarquable portrait de femme moderne et libre !
GALIA
Seulement jusqu'à dimanche soir inclus

Eldorado Tél. 22 16 12
14.30, 20.30 10 ans
Un merveilleux spectacle de famille
LA MÉLODIE DU BONHEUR
Julie Andrews, Christopher Plummer
parlé français

Lido Tél. 23 21 44
14.00, 16.00, 18.00, 20.00, 22.10 16 ans
En première
Le cinéma NOVO brésilien présente :
'TERRE EN TRANSE
de Glauber Rocha - Prix Luis Bunuel
Un chef-d'œuvre primé plusieurs fois !
Version originale sous-titrée

Métropole Tél. 23 62 22
14.30, 17.00, 20.30 7 ans
PREMIÈRE MONDIALE
ASTÉRIX ET CLÉOPATRE
La plus grande aventure qui ait jamais été dessinée.
Un film de René Goscinny et Albert Uderzo
En couleurs - Faveurs suspendues

Moderne Tél. 23 28 77
14.30, 17.00, 20.30 12 ans
Venez rire tout votre saoul avec ce film irrésistiblement drôle !
LA FOIRE AUX CANCRES
Réalisé par L. Daquin, d'après le livre de Jean-Charles
Sophie Desmaretz - Jean Poiret

Palace Tél. 22 13 30
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 12 ans
Un spectacle somptueux avec le deuxième épisode de
SISSI IMPÉRATRICE
Romy Schneider, Karlheinz Böhm
En couleurs - Parlé français

Rex Tél. 23 45 51
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 18 ans
DERNIER JOUR
La vérité sur les maisons de redressement féminines
STEPHANIA
... Déchaîne toutes les passions
Avec Zoe Laskari, Spyros Focas
Parlé français

Romandie Tél. 23 47 64
14.15, 17.15, 20.30 12 ans
70 mm., metrocolor
2001: L'ODYSSÉE DE L'ESPACE
2 h. 30 de spectacle, son stéréophonique
Faveurs suspendues

Corso-Renens Tél. 24 90 35
20.30 16 ans
Festival des films fantastiques
L'EMPREINTE DE FRANKENSTEIN

Saigon-Washington: Rien ne va plus...

L'obstacle principal à la tenue de la conférence sur le Vietnam est désormais le différend entre Américains et représentants de l'administration de Saigon, dit-on à la délégation nord-vietnamienne. En effet, le général Nguyen Cao Ky, vice-président du Vietnam du Sud, s'est plaint mercredi soir « d'avoir à combattre non seulement ses ennemis, mais aussi ses soi-disant amis. » Le général Ky, sans citer nommément les Américains qui ont pris ces jours derniers des positions souvent opposées aux siennes, a déclaré: « S'ils croient qu'en m'insultant ils peuvent me faire changer d'avis, ils se trompent. » La délégation du Vietnam du Sud aux pourparlers de Paris a immédiatement réagi, mercredi, à la suggestion du conseiller de M. Nixon pour les affaires concernant la sûreté intérieure, selon laquelle Saigon devrait traiter directement avec le Front national de libération (FNL). Le porte-parole de la délégation a rappelé que Saigon ne reconnaissait pas le FNL et a souligné que le « Front » n'est, à ses yeux, qu'un instrument du gouvernement du Vietnam du Nord.

Paris: Les armes de M. Faure contre les étudiants: Suppression des bourses ou du sursis militaire

Mesures d'apaisement dans l'immédiat destinées à créer un climat plus favorable, mais également réaffirmation de la volonté du gouvernement d'éliminer les « meneurs » qui « entretiennent une agitation systématique »: tel semble être le double objectif que s'est assigné M. Edgar Faure, ministre de l'Education nationale. Un communiqué officiel publié hier après midi précise dans cet esprit que les contrôles de police à l'entrée de la Faculté de Nanterre — siège principal de la contestation — seront suspendus à partir de jeudi. Cette décision pourra, toutefois, être reportée si la situation l'exige. Le communiqué insiste sur la responsabilité à Nanterre d'une minorité (les étudiants en sociologie) et rappelle que les diplômés universitaires ne seront délivrés que si la scolarité s'est déroulée dans les conditions normales. Il annonce que dès lundi prochain il sera procédé à la révision des dossiers de bourses et de sursis militaires dans la mesure où, « si les étudiants veulent s'abstenir de toute activité universitaire, ils le peu-

vent mais ne sauraient prétendre bénéficier des avantages réservés à ceux qui veulent travailler ».

Autre mesure qui devrait contribuer à calmer les esprits: la mise en liberté de M^{lle} Region Martinez, étudiante à Nanterre, et amie d'Andrée Destouet qui vient d'être inculpée pour le plasticage d'une banque parisienne.

La mise en garde à vue de M^{lle} Martinez était à l'origine du mouvement de grève déclenché par les étudiants contestataires de Nanterre. L'UNEF (Union nationale des étudiants de France) a toutefois maintenu son mot d'ordre de journée d'action « pour la défense des libertés et la solidarité avec les étudiants en lutte ». Un meeting est prévu pour la fin de l'après-midi dont les modalités seront connues au cours des réunions d'étudiants organisées dans chaque faculté. Le Quartier latin présentait cependant une physionomie normale au moment où commençaient ces réunions. Seules quelques forces de police stationnaient sous une pluie persistante aux points névralgiques habituels.

REMANIEMENT À BUCAREST

Les deux derniers membres de la « vieille garde » qui avait fait la pluie et le beau temps en Roumanie du temps de Gheorghiu-Dej, ancien premier secrétaire du Parti communiste roumain, viennent de quitter la direction du parti. Voici, d'après les spécialistes des questions des pays de l'Est, un des aspects les plus frappants du remaniement annoncé mercredi matin à Bucarest. Il s'agit de MM. P. Borila et A. Moghioros.

En revanche, la démission de M. A. Barladeanu de son poste au Comité exécutif a provoqué un certain étonnement. D'abord parce que le communiqué, annonçant son départ, ne précise pas s'il conserve ses fonctions de membre du présidium du parti et

de premier vice-président du conseil. Ensuite parce que, contrairement à MM. Borila et Moghioros, il s'agit là d'une personnalité en pleine ascension, du grand architecte de l'industrialisation roumaine, dont le nom est inséparable de la politique d'indépendance, anti-intégrationniste, poursuivie par la Roumanie depuis une dizaine d'années.

Quant aux trois personnalités qui occupent les places laissées vacantes par les partants, elles font partie de la « jeune garde montante » de techniciens, dont le chef de file est M. N. Mizil. Le plus brillant parmi les trois est sans doute M. M. Manescu (52 ans), économiste et sociologue, ancien ministre des Finances, académicien.

● **ROME.** — Il pleut presque sans interruption depuis plus de 24 heures sur toute la péninsule italienne. En Toscane où l'Arno est sorti de son lit, la situation est suivie avec une « extrême attention ». Venise est inondée.

● **CAP KENNEDY.** — La NASA a mis à feu mercredi au cap Kennedy la fusée porteuse d'un satellite de communications « Intelsat-3 » beaucoup plus puissant que tous les satellites de transmissions lancés jusqu'ici des Etats-Unis.

Affaire Marketakis Le gros cinéma...

On se souvient que deux Grecs qui avaient déposé devant la Commission des droits de l'homme, à Strasbourg, récemment, avaient profité de l'occasion pour se soustraire à la dictature des colonels. L'un d'eux, A. Marketakis, s'est ensuite rendu en Scandinavie, selon les dépêches, où l'on a perdu sa trace entre Oslo et Stockholm. Réapparissant mardi, on le signalait à l'Ambassade de Grèce en Suède, « parce qu'il craignait pour sa famille restée en Grèce ».

Hier, accompagné du chargé d'affaires grec à Copenhague, il se rendait à Strasbourg via Londres pour y déposer à nouveau. « Cette fois, dit-il, je dirai toute la vérité. La première fois, mes déclarations ont été faites sous la menace de vingt revolvers. J'ai été enlevé par des communistes. »

Cela paraît être du gros cinéma. Et « l'escale » du transfuge à l'Ambassade grecque ne doit pas être pour rien dans ce scénario qui trahit par trop la « patte » de la dictature. On sait bien que, dès qu'un homme des colonels se trouve dans les parages, la « vérité vraie » qu'il cautionne est exactement le contraire de la VÉRITÉ. C'est bien cette fois que Marketakis est sous la menace. K.

● **LA HAYE.** — Les évêques hollandais ne donneront pas suite à la proposition faite mardi par un groupe de soixante-dix prêtres pour qu'il soit permis aux prêtres mariés ou ayant décidé de rompre leurs vœux de célibat de poursuivre leurs activités sacerdotales au sein de communautés religieuses les acceptant comme tels, annonce l'agence de presse catholique néerlandaise.

● **BELGRADE.** — Des élections parlementaires vont se dérouler en avril prochain en Yougoslavie. Elles ont été décidées mercredi soir et sont en rapport avec les changements constitutionnels adoptés par le Conseil fédéral. Ces changements vont essentiellement dans le sens d'un renforcement de la Chambre des nationalités, qui vise à une représentation égalitaire des différentes républiques yougoslaves.

● **NEW YORK.** — M. Sargent Shriver a accepté le poste de représentant permanent des Etats-Unis aux Nations Unies que lui avait offert le président élu, M. Nixon. M. Shriver est actuellement ambassadeur des Etats-Unis en France et il sera le seul démocrate occupant une fonction importante sous Nixon.

Brésil: les USA vont-ils « couper les vivres » ?

Le Département d'Etat américain a annoncé mercredi une suspension virtuelle de l'aide des Etats-Unis au Brésil: un porte-parole a déclaré que les programmes d'aide, qui atteignaient un total de 250 à 350 millions de dollars par an étaient « en réexamen ». Il a précisé que ces mesures avaient été prises à la suite du coup de force du président Costa e Silva, et en prévision des réactions possibles du congrès à celui-ci.

VIOLENCES NATIONALISTES AU PAYS BASQUE L'« ETA » ENTRE EN LICE

III *

Les premiers sigles de l'« ETA » ont commencé à surgir sur quelques routes de Biscaye et du Guipuzcoa vers la fin de 1960. Surprise, la population pensa tout d'abord à une fracassante publicité pour un produit de lessive. Mais bientôt, elle dut se rendre à l'évidence. Derrière ces lettres, il y avait plus qu'un petit groupe clandestin, qui, plein du feu sacré, veut barbouiller les rues pour se faire connaître. Des perquisitions policières aboutirent d'ailleurs à l'arrestation des chefs de l'organisation, qui n'étaient autres que ceux ayant dirigé l'« Ekin ». Quelques-uns durent subir des peines d'emprisonnement. Une fois libérés, ils gagnèrent la France (Basses-Pyrénées), où ils constituèrent le Comité exécutif de l'ETA (« Euzkadi ta Azkatasuna »). Fait à relever, le jour de leur fuite, on brûla des drapeaux espagnols à Saint-Sébastien et un train de Biscaye dérailla.

* * *

José Luiz Alvarez Emparanza (connu sous le nom de Chillardegui) est né à Saint-Sébastien en 1929. Il est ingénieur industriel et marié. Julian Madiariaga Aguirre naquit à Bilbao en 1932. Il est avocat, marié avec une Mexicaine; son beau-père est copropriétaire d'une importante usine de pneumatiques au Mexique. Elle porte le nom d'Euzkadi. José Maria Benito del Valle, lui, naquit en 1927. C'est un ingénieur industriel. Ces trois personnalités sont les figures de proue de l'ETA.

La ville de Bordeaux semble avoir été le lieu de leur rencontre et le centre de documentation et de propagande de l'ETA, camouflé sous l'appellation d'une maison d'édition IKAS. Lorsque le Gouvernement français eut vent de l'affaire, on leur signifia une interdiction d'habiter les douze départements proches de la frontière espagnole. Cependant, les dirigeants pouvaient déjà compter sur des structures bien rodées, avec une liaison parfaite entre les membres. A l'intérieur du pays, l'ETA pouvait se localiser surtout à Bilbao, plus concrètement dans la zone droite de la Ria, Lejona, Sondica, Asua, Guecho, Plencia, Baquio, Munguia et Bermeo.

Des soutanes au bûcher

Dix-sept prêtres, impliqués dans les activités de l'ETA se réunirent à Canala (Biscaye). Ils y brûlèrent leurs soutanes en signe de protestation contre la hiérarchie.

A ce propos, on raconte que ces ecclésiastiques auraient profité du feu pour se rôtir une côtelette pour goûter... Le clergé basque, c'est bien connu, a une tradition séparatiste de plusieurs décennies. Les instigateurs de l'ETA ne l'ont pas oublié, puisqu'ils ont dressé des plans pour un rapprochement avec ces religieux. Durant les premiers jours de 1962 se déroula une importante réunion à Bayonne. Au cours de celle-ci, il fut décidé de reprendre en main les activités paralysées après le « coup de force » de la police. On peut affirmer que ces moments ont été déterminants pour le mouvement qui s'est fixé comme objectif d'obtenir, dans les plus brefs délais, par n'importe quels moyens (sous-entendu la violence), l'indépendance d'Euzkadi. Le programme de lutte révolutionnaire comprenait quatre fronts: la culture, l'économie, la politique et le militaire. Euzkadi ta Azkatasuna a défini ses principes dans des pamphlets distribués dans la rue. On pouvait y lire, par exemple, que le mouvement révolutionnaire basque de la libération a été créé dans un esprit de résistance patriotique et indépendant de tout autre parti ou organisme. Dans un numéro de « Zutik » (Debout), qui paraît donner le point de vue officiel du mouvement, on pouvait lire ceci: « La violence est nécessaire. Une violence persistante et capable de démolir, afin que triomphe notre lutte. »

Au printemps 1962, l'ETA fit également irruption dans les vieux cer-

cles séparatistes de souche nationaliste. Les anciens renards de la politique basque requèrent, non sans une certaine réserve, les jeunes de l'Euzkadi Gardedi.

Pour rétablir un climat de confiance, des discussions s'engagèrent. « Gudari », le journal de l'EGI, publia en première page un article intitulé « Le droit à la violence », qui insista sur le recours à l'illégalité, si les revendications légales ne suffisent pas. Une tentative de collaboration s'effectua au cours de l'été entre l'ETA et l'ASBA (section séparatiste basque du groupe FLP). En juillet: un engin muni d'un système d'horlogerie explosa à Saint-Sébastien. C'était l'œuvre d'adhérents des deux organisations. Pourtant leur union paraît loin d'être effective. L'ETA ne cède en rien, maintenant sa ligne avec un radicalisme féroce.

Pesetas et jeunesse

Tous les militants de l'organisation ont le devoir de récolter de l'argent auprès des parents, des amis ou des inconnus. Un rapport précis devait être remis aux chefs sur la provenance des sommes recueillies. Naturellement, il y avait plusieurs manières de « soutirer » les pesetas, chantage et menaces compris.

L'année 1963 est donc placée sous l'ETA sous l'égide de la jeunesse et elle est consacrée au renflouement de la caisse. On apprendra aux profanes à faire face à toutes les situations: se conduire « dignement », garder son sang-froid, adopter une attitude pour

Enquête-reportage K. Schaefer

chaque circonstance, etc. Pourtant, des frictions se font jour entre le mouvement et le gouvernement autonome de l'Euzkadi. On cite une certaine rencontre houleuse qui s'est tenue à Paris, où rien n'allait plus. Ce jour-là, on avança pour la première fois le mot « communiste ». Par ailleurs, les responsables de l'ETA eurent tôt fait de mêler les conflits sociaux avec le terrorisme. Des commissions ouvrières furent créées avec, à leur tête, des ouvriers renvoyés lors de la grève de 1962. Elles marquèrent un net rapprochement avec le PC. Ces flirts ne plurent pas à tous les membres qui s'indignèrent devant cette nouvelle doctrine marxiste. Mais les offres économiques et techniques faites par les communistes mirent finalement tout le monde d'accord pour une collaboration bienvenue.

Les ténors de l'ETA quittèrent Bayonne pour Biarritz où ils établirent leurs quartiers. Les jeunes Basques, qui montrent le plus d'inclination et d'aptitude pour la violence, passèrent clandestinement en France. Ils auront l'occasion de suivre des cours de terrorisme grâce aux terrains mis à disposition par le Parti communiste français. Certains recevront une formation de moniteurs dans diverses spécialités, comme le vol à main armée, le maniement de la dynamite, la préparation des bombes, etc. Une fois instruits, ces garçons regagnent leur pays avec des missions concrètes. Les activistes sont généralement choisis parmi l'élite de la société; ils sont, la plupart du temps, des étudiants et d'anciens séminaristes.

Un comité d'action, nommé lors d'une assemblée à Guetaria, met sur pied un plan qui peut se résumer par ces points: essayer de dissimuler, à travers la propagande, le caractère terroriste de l'organisation; insister sur la question des revendications sociales afin d'attirer les travailleurs; instituer un sous-comité politique chargé de recruter les commissions ouvrières; penser un programme de vols dans des succursales bancaires et une série d'attentats.

Trafic d'armes

Une première tentative de débarrasement d'armes eut lieu à la Ria de

Mundaca. Ces armes avaient été achetées en Belgique par l'administrateur de l'ETA, Arregui. La police découvrit l'affaire.

Une autre fois, l'ETA réussit à passer des pistolets, des mitraillettes, des munitions près de Guetaria. Accusé de complicité, le secrétaire du Conseil d'administration de la fabrique Astra fut arrêté. Il aurait hébergé des activistes et fourni des armes.

Le Comité exécutif ordonna aussitôt à tous les chefs des sections de se procurer de la dynamite. Ils purent ainsi réunir plus de 500 kg. de cet explosif, qu'ils cachèrent dans des grottes. Les délégués des autres provinces, allant de Madrid à Barcelone à Saragosse ou à Valladolid, furent chargés d'assembler des pièces d'identité, des plaques minéralogiques pour voitures et d'autres documents de contrôle.

Cette période marque, pour l'ETA le début d'une longue série d'actions voyantes contre le gouvernement. Le 5 mai, elle déverse des milliers de clous sur la route de Saint-Sébastien-Pasajes. Quelques jours après, elle pratique la même manœuvre pour bloquer le passage du Tour cycliste d'Espagne. De l'huile fut également répandue sur les trottoirs. Dans une lettre adressée au chef de la garde civile de Mungia, ses auteurs menacent ce dernier des représailles éventuelles s'il ne change pas de métier. C'est signé: « Le commando d'action ».

Voici quelques chiffres approximatifs et sous toutes réserves. 1967: 311 actions de propagande (191 au Guipuzcoa, 40 en Biscaye, le reste dans les régions proches), 2 vols à main armée, 19 actes de terrorisme, et puis de nombreux vols dans les commerces, maisons particulières, sans compter les pétards placés par-ci par-là dans les édifices publics et les casernes de la « guardia ».

Il faut relever que ces gestes ont été parfaitement orchestrés, mettant le plus d'atouts possible du côté de groupes d'attaque qui, selon de propos recueillis, auraient agi quelquefois sous l'influence de la drogue.

Le 6 novembre, deux membres tirent de quelques mètres sur trois officiers, blessant mortellement l'un d'eux avec une rafale de mitraillette. L'un des meurtriers a été arrêté peu après. L'autre prit la fuite, toutefois il fut identifié comme étant F. S. Echevarieta.

Des prêtres refusent de célébrer la messe

Suivant la consigne, l'ETA cause des troubles dans les églises. Plusieurs prêtres interdissent, d'autre part, aux représentants des autorités municipales de pénétrer dans les sanctuaires avec le drapeau espagnol, lors des fêtes qui marquent chaque année, la commémoration d'un saint. Il est même arrivé, dans certains cas, que l'officiant refuse de prêcher, si des délégués officiels s'y trouvaient déjà à l'intérieur de l'église sous les couleurs nationales. Un jour, lorsque des enfants s'apprêtaient à communier, le chef de la paroisse ordonna de suspendre la cérémonie, sous prétexte que le drapeau national divise les fidèles.

Le gouverneur civil a infligé de lourdes amendes à certains curés, qui auraient profité de la messe dominicale pour exprimer leurs sympathies aux séparatistes. Les sacristies, les salles de paroisse abritent souvent de véritables imprimeries clandestines. Certains activistes recherchés se cachent dans les couvents. Les perquisitions sont très difficiles, du fait que l'immunité dont jouit l'Eglise catholique oblige les autorités judiciaires à entreprendre de longues démarches. Cela n'empêche pourtant pas l'arrestation de quelques prêtres.

(A suivre.)

Voir nos numéros des 16 et 17 décembre 1968

● **WASHINGTON.** — Une femme vient d'être appelée à un haut poste dans l'administration américaine des chemins de fer et des transports. Il s'agit de M^{me} Virginia-Mae Brown, âgée de 45 ans, qui, mardi, a été élue par ses collègues présidente de la Commission du commerce entre les Etats américains.

● **BONN.** — L'Assemblée fédérale allemande chargée d'élire le nouveau président de la République se réunira le 5 mars 1969 à Berlin. Ainsi en a décidé hier M. Gerstenmaier, président du Bundestag.

● **ROME.** — Le Gouvernement de centre gauche de M. Marioano Rumor a obtenu la confiance (équivalent du vote d'investiture) au sénat, par 181 voix contre 119 (majorité requise 151 voix), au terme d'un débat de deux jours.

● **PARIS.** — Quatorze jeunes gens « contestataires », qui avaient tenté au mois de juillet dernier d'incendier des commissariats de police, à Bordeaux, avec des cocktails Molotov, ont été condamnés mardi à diverses peines de prison par la Cour de sûreté de l'Etat.

● **PARIS.** — M. Maurice Couve de Murville a laissé clairement entendre aux parlementaires de la majorité gaulliste qu'il n'était pas dans ses intentions de démissionner ni dans celle du général de Gaulle de modifier l'équipe gouvernementale actuelle.

● **PRAGUE.** — Les divergences existant au sein du mouvement étudiant et au sein du gouvernement en Tchécoslovaquie, rendent impossible l'exercice réel des fonctions de ministre de l'Education nationale, a déclaré le substance M. Vladimir Kadlec, qui ne veut plus de ce poste.